

SOCIETE NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DU SUD-OUEST

SERVICE
DOSSIER N°
SOUS-DOSSIER N°

Pointe-de-Grave

Démolition du B.V. par les allemands et reconstruction

N° de N° 6931

N°	DATES	S. N. ANALYSE DES PIÈCES RÉGION DE BORDEAUX
	12891	DIVISION DE L'ÉQUIPEMENT ARCHIVES CENTRALES DOMAINE ET CONSTRUCTION LOCAL N° 2 TRAVEE N° 17 CARTON N° 2146 DOSSIER N° 6
ARCHIVES REPERTORIÉES 1 ^{er} ARRONDISSEMENT CARTON		
F G G F G G		
12891		

Pointe - de - Grave

*Démolition du bâtiment des voyageurs
par les Allemands*

VOIE et BATIMENTS
7^e Arrondissement

Etudes B¹ n° 94.39

Bordeaux 19 Mars

48

POINTE-de-GRAVE

Reconstruction
de la gare

J.J. l plan en communication

Le Chef du 7^e Arrondissement
à
Monsieur PHILIPPON
Inspecteur Départemental
de l'Urbanisme et de l'Habitation
1, rue Fernand Philippart
BORDEAUX

Monsieur,

Suite à votre lettre du 26 décembre 1947 par laquelle vous avez appelé mon attention sur l'urgence d'une décision de mon S.R. au sujet de l'emplacement de la gare de la Pointe de Grave et du point de jonction avec la voie principale de la ligne appartenant au Port Autonome.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, en communication, un plan (E 3.A 1457) des dispositions d'ensemble que désirerait réaliser la S.N.C.F., en vous demandant de bien vouloir en tenir compte dans toute la mesure du possible.

Par ailleurs, mon Service Régional m'informe qu'il se tient à votre disposition pour examiner en commun cette affaire en vue d'aboutir à une solution satisfaisante pour tous le monde.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du 7^e Arrondissement,

P. le Chef du 7^e Arrondissement

L'Ingénieur Adjoint,

Signé : LE GALO

Minute
Aime

77/4/13/3

S.N.C.F.

RÉGION DU SUD-OUEST
VOIE ET BATIMENTS
Division des Etudes
Subdivision E.G.

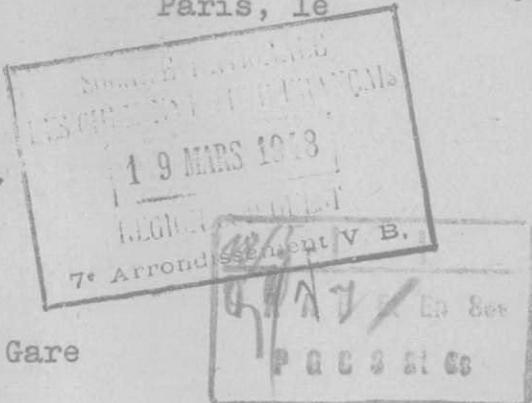
2e Section

N° E.G2 - 174

Paris, le

17 MARS 1948

Pointe de Grave
Reconstruction de la Gare



Monsieur le Chef du 7e Arrondissement V.B.,

Suite à votre lettre 7216 du 9 mars.

Je vous adresse ci-joint un plan (E 3 A 1457) des dispositions d'ensemble que nous désirerions réaliser. Vous pourrez communiquer ce plan à M. PHILIPPON en lui demandant d'en tenir compte dans toute la mesure du possible et en l'informant que nous sommes à sa disposition pour examiner en commun cette affaire en vue d'aboutir à une solution satisfaisante pour tout le monde.

L'INGENIEUR EN CHEF,
CHEF DE LA DIVISION DES ÉTUDES

D'auvergne

181

73/4/13/5
S.N.C.F.
REGION DU SUD-OUEST
VOIE ET BATIMENTS
Division des Etudes
Subdivision E.G.
2e Section
N° E.G.2 139

Paris, le 17 MARS 1948

Pointe de Grave
Reconstruction de la Gare

Monsieur le Chef du 7e Arrondissement V.B.,

Suite à votre lettre 7216 du 9 mars.

Je vous adresse ci-joint un plan (E A 1457) des dispositions d'ensemble que nous désirerions réaliser. Vous pourrez communiquer ce plan à M. PHILIPPE en lui demandant d'en tenir compte dans toute la mesure du possible et en l'informant que nous sommes à sa disposition pour examiner en commun cette affaire en vue d'aboutir à une solution satisfaisante pour tout le monde.

L'INGENIEUR EN CHEF,
CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES

276 AEELOC

S.N.C.F.
REGION DU SUD-OUEST
Voie et Bâtiments
7ème Arrondissement

Bordeaux, le 9 mars 1948

Pointe-de-Grave

Reconstruction de la gare

Etudes B.1
N° 7216

Le Chef du 7ème Arrondissement VB

à Monsieur le Chef de la Division des Etudes
(M. CHAVANNE)

Comme suite à notre récente conversation (M.M.CHAVANNE et FOURNOL), j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. PHILIPPON, Urbaniste à Bordeaux, ne compte pas se rendre à Paris avant le mois d'avril.

Par ailleurs, il désirerait, sous l'impulsion du maire de Soulac pouvoir présenter dans un délai maximum d'un mois le projet de reconstruction de la gare de Pointe-de-Grave, et serait, par suite, très désireux de connaître, dans le moindre délai, les dispositions arrêtées par la S.N.C.F. au sujet de l'emplacement de la future gare et des dispositions à réaliser en définitive.

Le Chef du 7^e Arrondissement,

Signé : FOURNOL

REPUBLIQUE FRANCAISE.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME.

666

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE
L'URBANISME ET DE L'HABITATION DE LA GIRONDE.

Courrier N° 18302

Bordeaux, 26 Décembre 1947.

L'Inspecteur Départemental de
l'Urbanisme et de l'Habitation de la Girondeà Monsieur l'Ingénieur en Chef de la S.N.C.F.
Service des Etudes.54 bis, rue Amédée St-Germain BORDEAUX.~~Objet : Gare de la pointe de grave.~~

Me référant à nos précédentes conférences, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'urgence d'une décision de votre Service au sujet de l'emplacement de la Gare de la Pointe de Grave et du point de jonction avec la voie principale de la ligne appartenant au Port Autonome.

Ce dernier désirerait être informé, dans le moindre délai possible, de la solution adoptée.

J'ajoute que la décision à intervenir conditionne la mise au point définitive du plan d'aménagement de la commune du VERDON et la mise à l'enquête du projet d'aménagement dont la prise en considération remonte au 26 Aout 1946.

L'Inspecteur Départemental
de l'Urbanisme et de l'Habitation

signé : J.B.. PHILIPPON

Etudes B'

Copie transmise à Monsieur le Chef de la Division des Etudes comme suite à mon récent entretien avec M. CHAVANNE de DALMASSY.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me mettre en mesure de répondre à M. l'Inspecteur Départemental de l'Urbanisme.

Bordeaux, le 31 Décembre 1947.

Copie transmise à M. VALETTE pour information

Bordeaux, le 31 Décembre 1947.

Pr le Chef de la Division des Etudes
L'Inspecteur Départemental
Signé : LE CALO

*3 copies C
P. et son*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

W

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'URBANISME
et de l'Habitation de la Gironde

1, Rue Fernand-Philippart

26 Décembre 1947

BORDEAUX

Tél. 869.06 - 869.21

Courrier N° 18302

Référence à rappeler

L'Inspecteur Départemental de

l'Urbanisme et de l'Habitation de la Gironde

à Monsieur l'Ingénieur en Chef de la S.N.C.F.
Service des Etudes
54bis, rue Amédée St Germain BORDEAUX

Objet: Gare de la Pointe de Grave

29 DEC.

7^e Arrondissement V.B

Me référant à nos précédentes conférences, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'urgence d'une décision de votre Service au sujet de l'emplacement de la Gare de la Pointe de Grave et du point de jonction avec la voie principale de la ligne appartenant au Port Autonome.

Ce dernier désirerait être informé, dans le moindre délai possible, de la solution adoptée.

J'ajoute que la décision à intervenir conditionne la mise au point définitive du plan d'aménagement de la commune du VERDON et la mise à l'enquête du projet d'aménagement dont la prise en considération remonte au 26 Aout 1946.



L'Inspecteur Départemental
de l'Urbanisme et de l'Habitation

Mr Vallette

J.-B. PHILIPPON

S.R. comme nous
nous voulons nous étudier
(M. Chauvance et M. Fournel)

Etudes B'

J.B.

Recd le 30/12/47 de M. Vallette

copie transmise à Monsieur le Chef de la Division
comme suite à notre récent entretien avec M. Chauvance et M. Fournel

Je vous serai très obligé de bien vouloir me mettre au courant de la réponse de M. l'Inspecteur Départemental de l'Urbanisme

Bord, le 31 Décembre 1947.

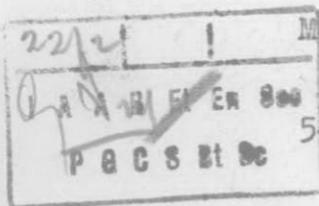
copie transmise à M. Vallette pour information
le 31 Décembre 1947

PIERRE MATHIEU
ARCHITECTE
DIPLOMÉ PAR LE GOUVERNEMENT
INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES
67, ALLÉES DAMOUR-BORDEAUX
TÉLÉPHONE 807.33

Stades

Bordeaux 21 Février 1947

B8



Monsieur le Chef du 9ème Arrondt
V.B. S N C F
54bis, Rue Amédée St Germain
BORDEAUX

Monsieur ,

Comme suite à votre lettre du
11, Février j'ai l'honneur de vous
retourner ci-joint, le plan que vous
m'avez passé en communication .

J'ai transmis d'autre part la let-
tre de votre Service central et le plan
joint au Service départemental d'urba-
nisme , afin qu'il vous réponde.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expres-
sion de mes sentiments distingués.



Pierre Mathieu

P. MATHIEU

VOIE & BATIMENTS
9^e Arrondissement

Etudes B8 8897

Pointe-de-Grave
construction du BV Bordeaux le 18 Février 1947

Monsieur MATHIEU
Architecte D.P.L.G.
67, Allées Damour
BORDEAUX

Monsieur,

Comme suite à ma lettre Etudes B.8883 du 11 Février courant, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint en communication, le plan des installations projetées de Pointe-de-Grave, où figurent les modifications apportées en rouge.

Je vous serais très obligé de bien vouloir me retourner le plan que je vous ai communiqué le 11 courant.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du 9^e Arrondissement,

Signé: **FOURNOL**

Minuté

Graud)

58-9-10-2

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST

VOIES ET BATIMENTS

Division des Etudes

4^e Section E.G

Paris, le

13 FEV 1947

B.8

Pointe de Grave

Reconstruction

1295 Eg



Monsieur le Chef du 9^e Arrondissement V.B.,

VR: Etudes B.2 6333
du 23-1-47

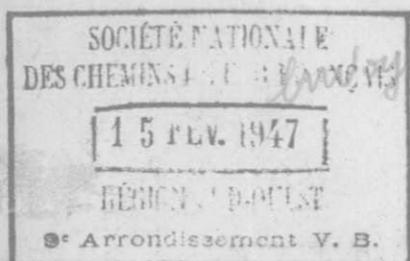
Suite à votre lettre référence ci-
contre.

Ci-joint un exemplaire teinté du
schéma E. 3 A. 1457, en remplacement de celui
joint à mon envoi du 20-1-47.

/ L'INGENIEUR EN CHEF
CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES,

P.J =
1 schéma

Dely



à M. Mathieu
envoie le 18 au
M. Mathieu

58-9-10-2

S.N.C.F.

Paris, le

13 FEV 1947

1^{er} REGION DU SUD-OUEST
VOIES ET BATIMENTS
Division des Etudes
4e Section E.G

Pointe de Grave

Reconstruction

1295 Eg

Monsieur le Chef du 9^e Arrondissement V.B.,

VR: Etudes B.2 6333
du 23-1-47

Suite à votre lettre référence ci-
contre.

Ci-joint un exemplaire teinté du
schéma E. 3 A. 1457, en remplacement de celui
joint à mon envoi du 20-1-47.

L'INGENIEUR EN CHEF
CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES,

P.J =
1 schéma

Signé: CHAVANNE

15/
S.N.C.P.
Région du Sud-Ouest
VOIE & BATIMENTS
9^e Arrondissement
Etudes B8
N° 6395

Bordeaux, le 11.2.47

Pointe-de-Grave
Reconstruction du B.V

Le Chef du 9^e Arrondt.
VB
à
Monsieur le Chef de la
Division des
Etudes

Suite à votre transmission
du 20 Janvier dernier, concernant l'affaire
visée en marge.

J'ai l'honneur de rappeler
ma lettre du 23 Janvier au sujet de cette
affaire vous demandant de vouloir bien me
faire parvenir le plan où figurent, en rouge,
les nouvelles dispositions à réaliser, pour me
permettre de renseigner utilement M.MATHIEU.

Le Chef du 9^e Arrondissement,

Signé: **FOURNOL**

Minute

Giraud)

15/

S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest
VOIES & BATIMENTS
9^e Arrondissement
Etudes B8
N° 8883

Bordeaux, le 11.2.

1947

Pointe-de-Grave
Reconstruction du
BV

Monsieur MATHIEU,
Architecte D.P.L.G.
67 - Allée Damour - Bordeaux

Comme suite à votre demande téléphonique au sujet des plans du projet de reconstruction visé ci-dessus, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copies de la liste du 8 Janvier dernier du Service Régional de l'Exploitation.

En me transmettant cette lettre, mon Service Régional m'a adressé les 2 plans que je vous communique ci-joints.

Ainsi que vous le remarquerez aucun de ces plans ne comporte des dispositions figurées en rouge. J'ai demandé le plan devant comporter ce rouge; je ne l'ai pas reçu; je l'ai réclamé et je vous le ferai parvenir dès réception.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.
2 pièces jointes
(1 schéma E 3A I457
1 dessin VB I4013 01)
1 lettre

Le Chef du 9^e Arrondissement,

Signé: FOURNOL

Minute

Graud)

15.

Région du Sud-Ouest
Exploitation
Division des Etudes
3ème Section A
41.722 G.00

Paris, le 8 Janvier 1947

COPIE

Monsieur le Chef du Service VB

Pointe-de-Grave
Reconstruction - VR :
4ème Section EG N°707I
du 16.10.46

Le projet dressé par les Services d'Urbanisme de Bordeaux pour la reconstruction de la gare de POINTE-de-GRAVE et que vous m'avez fait parvenir joint à votre lettre rappelée en marge, ne répond pas à nos besoins.

Tout d'abord, il ne peut être question de conserver les voies de la gare en impasse. Pour permettre l'évolution des machines, il est plus commode de disposer de voies raccordées à leur extrémité à une voie de tiroir de 30 mètres de longueur.

Il convient, d'autre part, de disposer de voies assez longues (300 mètres environ) et également d'un quai découvert de 30m.

Quant à l'emplacement du BV, nous ne voyons pas d'inconvénient à le fixer à proximité de l'estacade d'accostage du bac de Royan, tout en le maintenant toutefois vers le milieu du faisceau des voies de la gare.

Nous ne croyons pas, par ailleurs, qu'il y ait lieu de donner à ce BV des dimensions aussi importantes que celles qui sont prévues par le plan d'urbanisme. Nous sommes d'avis de nous en tenir simplement au plan du BV type Cl.

Finalement nous sommes d'avis de réaliser les dispositions indiquées en rouge que le plan ci-joint et qui diffèrent très peu de celles figurées sur le plan joint à votre lettre 0018 du 2 Janvier 1946.

Il y aurait lieu également de prévoir un raccordement plus pratique de l'embranchement du Port Autonome de Bordeaux. A cet effet, nous pensons qu'une liaison de plus devrait être installée comme il est indiqué sur le plan, de façon à desservir d'une façon commode tous les chantiers dépendant du Port autonome. Une étude de détail devra être d'ailleurs faite ultérieurement qui tiendra compte de l'importance du trafic des différents postes à desservir.

Je vous demanderai donc de bien vouloir intervenir auprès du Service d'Urbanisme de Bordeaux dans le sens indiqué plus haut et de nous faire parvenir, pour accord, le nouveau projet tenant compte de nos observations.

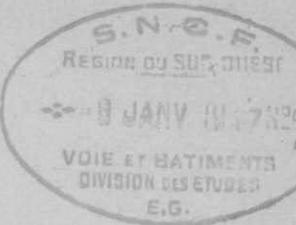
LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION
signé : GIRETTE

7/3/1

OE 24802

REGION DU SUD-OUEST
EXPLOITATION
DIVISION DES ETUDES
3^e SECTION A
41.722 G.00

Paris, le 8 Janvier 1947



Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments,

Arch. N° 2128
du 14 JAN 1947

Pointe-de-Grave
Reconstruction.
VR: 4^e Section E.G.
N°7071 du 16.10.46

-1-

Le projet dressé par les services d'urbanisme de Bordeaux pour la reconstruction de la gare de Pointe-de-Grave et que vous nous avez fait parvenir, joint à votre lettre rappelée en marge, ne répond pas à nos besoins.

Tout d'abord, il ne peut être question de conserver les voies de la gare en impasse. Pour permettre l'évolution des machines, il est plus commode de disposer de voies raccordées à leur extrémité à une voie de tiroir de 30 mètres de longueur.

Il convient, d'autre part, de disposer de voies assez longues (300 mètres environ) et également d'un quai découvert de 30 m.

Quant à l'emplacement du BV, nous ne voyons pas d'inconvénient à le fixer à proximité de l'estacade d'accostage du bac de Royan tout en le maintenant toutefois vers le milieu du faisceau des voies de la gare.

Nous ne croyons pas, par ailleurs, qu'il y ait lieu de donner à ce BV des dimensions aussi importantes que celles qui sont prévues par le plan d'urbanisme. Nous sommes d'avis de nous en tenir simplement au plan du BV type Cl.

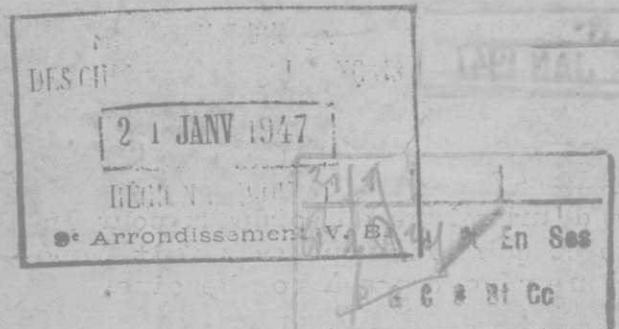
A (Finalement, nous sommes d'avis de réaliser les dispositions indiquées en rouge sur le plan ci-joint et qui diffèrent très peu de celles figurées sur le plan joint à votre lettre 0018 du 2 janvier 1946.

Il y aurait lieu également, de prévoir un raccordement plus pratique de l'embranchement du Port autonome de Bordeaux. A cet effet nous pensons qu'une liaison de plus devrait être installée comme il est indiqué sur le plan, de façon à desservir d'une façon commode tous les chantiers dépendant du Port autonome. Une étude de détail devra être d'ailleurs faite ultérieurement qui tiendra compte de l'importance du trafic des différents postes à desservir.

6 JVP

Je vous demanderai donc de bien vouloir intervenir auprès du service d'urbanisme de Bordeaux dans le sens indiqué plus haut et de nous faire parvenir, pour accord, le nouveau projet tenant compte de nos observations.

LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION,



t'Assey

B-2

E.G.
9.1.1947
H. J. Zor

Transmis à Monsieur le Chef du 9^e Arrond., comme suite à sa note Etudes B2 n° 5068 du 1/10/46, avec prière d'intervenir auprès de M. Mathieu dans le sens indiqué, et de nous adresser le nouveau projet qui sera établi.

20 JAN 1947

PJ : 1 schéma E3A 1ust

1 dessin VT 14013 cl.

L'Instituteur en Chef
Chef de la Division des Etudes

S. Lemaire

G. J. Monsieur le Chef de la Division des Etudes

Etudes B2
n° 6333

Pour me permettre d'intervenir auprès de M. Mathieu je vous serais très obligé de bien vouloir m'envoyer un exemplaire du plan rédigé en A de la lettre de M. le Chef du Service de l'exploitation. Les lignes sont figurées en rouge. les dispositions à faire. Les deux dernières pages sont à l'envers ou croupier et devraient être inversées. Je vous prie de bien vouloir me répondre au plus tôt. Je vous prie de bien vouloir me répondre au plus tôt. le 23 Janvier 1947

Amic!

REUNION DU SUD-OUEST
EXPLOITATION
DIVISION DES ETUDES
5^e SECTION A
41.722 G.00

PARIS, le 8 janvier 1947

Pointe-de-Grave
Reconstruction
VR : 4^e section R.G.
N° 7071 du 16.10.1946

Monsieur le Chef du Service
De la Voie et des Bâtiments

Le projet dressé par les services d'urbanisme de Bordeaux pour la reconstruction de la gare de Pointe-de-Grave et que vous nous avez fait parvenir, joint à votre lettre rappelée en marge, ne répond pas à nos besoins.

Tout d'abord, il ne peut être question de conserver les voies de la gare en impasse. Pour permettre l'évolution des machines, il est plus commode de disposer de voies raccordées à leur extrémité à une voie de tiroir de 50 mètres de longueur.

Il convient, d'autre part, de disposer de voies assez longues (300 mètres environ) et également d'un quai découvert de 30m

Quant à l'emplacement du BV, nous ne voyons pas d'inconvénient à le fixer à proximité de l'estacade d'accostage du bac de Royan tout en le maintenant toutefois vers le milieu du faisceau des voies de la gare.

Nous ne croyons pas, par ailleurs, qu'il y ait lieu de donner à ce BV des dimensions aussi importantes que celles qui sont prévues par le plan d'urbanisme. Nous sommes d'avis de nous tenir simplement au plan du BV type Cl.

{ Finalement, nous sommes d'avis de réaliser les dispositions indiquées en rouge sur le plan ci-joint et qui diffèrent très peu de celles figurées sur le plan joint à votre lettre 0018 du 2 janvier 1946.

Il y aurait lieu également, de prévoir un raccordement plus pratique de l'embranchement du Port autonome de Bordeaux. A cet effet nous pensons qu'une liaison de plus devrait être installée comme il est indiqué sur le plan, de façon à desservir d'une façon comme tous les chantiers dépendant du Port autonome. Une étude de détail devra être d'ailleurs faite ultérieurement qui tiendra compte de l'importance du trafic des différents postes à desservir.

Je vous demanderai donc de bien vouloir intervenir auprès du service d'urbanisme de Bordeaux dans le cas indiqué plus haut et de nous faire parvenir, pour accord, le nouveau projet tenant compte de nos observations.

LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOIT.
GIRETTE

SIJUM....

VOIE ET BATIMENTS
Ministère des Travaux Publics

Transmis à Monsieur le Chef du 9ème arrondissement,
comme suite à sa note Etudes B.2 n° 5068 du 1/10/46, avec prière
d'intervenir auprès de M. MATHIEU dans le sens indiqué et de nous
adresser le nouveau projet qui sera établi.

P.J. 1 schéma B 3A I457
1 dessin VB I40I3 01

20 janvier 1947

L'INGENIEUR EN CHEF
Chef de la Division des Etudes,

Abelos

ETUDES B.2
n° 6333

Monsieur le Chef de la Division des Etudes
PARIS

Pour me permettre d'intervenir auprès de M. MATHIEU,
je vous serais très obligé de bien vouloir m'adresser un exemplaire
du plan visé en 1 de la lettre de M. le Chef du Service de l'Explo-
itation, sur lequel sont figurées en rouge les dispositions
à prévoir.

Les dessins que vous m'avez transmis ne comportent aucune
indication en rouge.

BORDEAUX, le 23 janvier 1947

Le Chef du 9^e Arrondissement,

Sigé: FOURNOD
Signé: GRPS

Etude B.2

N°

Hans

Minute

Aimé

Bordeaux, le 8 Novembre 1946

S.N.C.F.
Région du Sud-Ouest
Exploitation
3ème Arrondissement

NOV. 1946

41722 Goo

Pointe de Grave Reconstruction

Division des Etudes - 3ème Section A

Suite à votre lettre du 30 Octobre 1946

Je vous retourne ci-joint le projet dressé par l'Architecte Urbaniste de Bordeaux que vous m'avez communiqué.

L'examen de ce projet a fait ressortir qu'il ne répond pas à nos besoins parce que :

- les voies en impasse ne peuvent être retenues
- la longueur des 3 voies envisagées est insuffisante
- le BV se trouve à l'extrémité des emprises de la S.N.C.F. et ses dimensions sont exagérées.

Tenant compte du point de vue de M MATHIEU je serais d'avis :

- a) de déplacer sur la droite la zone réservée à l'emplacement du monument Lafayette
- b) de prolonger les voies 1/2 - 3 et 5 côté Royan afin que leur capacité soit portée à 300 mètres
- c) de terminer ces 3 voies par un seul cul de sac de 30 mètres avec branchement double symétrique qui donnerait l'écluse utile pour l'effacement des locomotives.
- d) de construire un quai découvert de 25 à 40 mètres de long, côté voie 5.

Le BV du type C 1 comme il a été prévu se trouverait ainsi dans l'axe du faisceau des voies et non à son extrémité.

La gare a besoin de 3 voies : une voie principale de 1/2, une voie 3 pour le contrôle des locomotives et le garage des wagons en cas d'insuffisance de la voie 5 nouvelle.

Cette dernière voie desservira le quai découvert et sera utilisée comme voie d'attente pour les wagons à transmettre aux divers embranchements du PA (ma lettre 41722 Goo du 9 Juillet 1946)

B2
42/11 |
I A A B Et Fa-Soo
P B C S 41722 Goo

1' INSPECTEUR PRINCIPAL
Chef d'Arrondissement de l' Exploitation

- Copie transmise à 9 ème Arrondissement de la Voie à Bordeaux à titre de renseignement- Comme suite à sa lettre Etudes B2 du 1/10 1946

N° 8590

Bordeaux, le 8 Novembre 1946

- L'INSPECTEUR PRINCIPAL C.A.E.

11.29

BORDEAUX, le 1er octobre 46.

S. N. C. F.
Région du Sud-Ouest

VOIE & BATIMENTS
3ème arrondissement

POINTE-de-GRAVE

Reconstruction du BV.

Le Chef du 3ème arrondissement
à

ETUDES B.2

Monsieur le Chef
de la Division des Etudes

n° 5058

à PARIS

-:-

1 plan joint

1 lettre.

Suite à ma lettre du 19 janvier 1946
Etudes V.6 n° 6124 (dernier paragraphe) concernant l'aménagement de la gare de Pointe-de-Grave.

En demandant l'avis de la S.N.C.F.,
M. MAHIEU, urbaniste en Chef à Bordeaux, vient par sa lettre dont copie ci-jointe, de me communiquer le projet d'aménagement de la Pointe-de-Grave qui va être soumis à l'enquête.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ce plan pour lequel je n'ai aucune remarque à présenter et qui, par ailleurs, a été réclamé avec insistance par le Service Régional de l'Exploitation à M. le Chef du 3ème arrondissement de l'Exploitation à Bordeaux.

ETUDES B.2 COPIE transmise à M. le Chef du 3ème arrondissement de l'Exploitation

n° 8590 à BORDEAUX

-:- pour information, comme suite à ma communication du 24 septembre 1946.

BORDEAUX, le 1er octobre 1946.

Le Chef du 3^e Arrondissement

Signé : FOURNOL

Minute

Amu

*l'autre
b'a son
sans b'aute
ly 1/10/46*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'URBANISME
de l'Habitation et de la Construction

1, Rue Fernand-Philippart
BORDEAUX

26 Septembre 1946

Tél. 869.06 — 869.21

B2



N° 7.169

Objet : Plan d'aménagement de la
Pointe de Grave .

Veuillez trouver ci-joint le plan
d'Aménagement de la Pointe de Grave qui va
être soumis à l'enquête .

Je vous serais très obligé de me faire
connaître votre avis sur ce projet et de me
transmettre les remarques qu'il peut appeler.

Emporté - S.R
d'origine
copie - y A.E.Z

L'Urbaniste en Chef

Pierre Mathieu

D.H.

S.N.C.F.
Région du Sud-Ouest

BORDEAUX, le 24 sept. 46

VOIES ET BÂTIMENTS
9^e arrondissement

Pointe-de-Grave
Reconstruction du B.V.

MESS B.2
n° 3579

LE CHEF DU 9^e ARRONDISSEMENT

à MESSIEUR LE CHEF DU 3^e
EXPLOITATION

B O R D E A U X

Suite à votre transmission 41722 G.00 de la lettre de M. le Chef de la 3^e Section A du Service de l'Exploitation du 14 Septembre 1946 concernant le projet de reconstruction du P.V. de Pointe-de-Grave.

J'ai consulté à nouveau M. MATHIEU, Inspecteur Général de l'Urbanisme qui m'a indiqué que son étude les installations ferroviaires de Pointe-de-Grave n'était pas terminée et que dès qu'elle serait au point et nous la communiquerait aussitôt.

Le Chef du 9^e Arrondissement,

Signé : FOURNOL

Minute
timé

2/10 13/9

Paris, le

REGION DU SUD-OUEST
Exploitation
Division des Etudes
3ème Section A
41722 G.00

14 SEP 1946

(B2) Monsieur l'Inspecteur Principal
Chef d'Arrondissement de l'Exploitation
à BORDEAUX

Pointe de Grave
Reconstruction du BV
VR: 41722 G.00
du 9/7-46

*Mme veuve Dubois
M. Gob. Dr.*

Suite à votre lettre rappelée en marge.

Afin de nous permettre d'en terminer avec le projet de reconstruction du BV de Pointe-de-Grave, je vous demanderai d'intervenir à nouveau auprès de votre Collègue VB pour qu'il hâte la réponse de M. MATHIEU, Inspecteur Général de l'Urbanisme à Bordeaux

17/9/46
~~PARIS ET EN SEINE CHEF DE LA 3ème SECTION A~~
~~P.G.C. 8000~~

11/9/46 B2
Suite à votre lettre n° 8428 du 29 juillet 1946
où vous me rappelez vos obligations
dans l'arrondissement de M. Mathieu et de mes
devoirs d'arrondissement et de ma
de responsabilité monsieur l'inspecteur
l'arrondissement de Bordeaux, le 17/9/46

*Mr Bourrat a le dossier
en mains et doit intervenir
après M. Mathieu.*

*L'INSPECTEUR PRINCIPAL
Chef d'Arrondissement de l'Exploitation*

Alphonse

6/10.

S.N.C.F.
Région du Sud-Ouest
EXPLOITATION
3^e Arrondissement

BORDEAUX, le 22.6.46.

-:-
41.722 G. 00
Pointe-de-Grave
Reconstruction du B.V.

9^e Arrondissement de la Voie.

Suite à votre lettre Etudes B2 808I du 15 Février
1946.

Je vous serais très obligé de me faire savoir si M. MATHIEU, Inspecteur Général de l'Urbanisme à Bordeaux, vous a adressé son étude au sujet de l'aménagement de la gare de Pointe-de-Grave.

Dans l'affirmative, je vous serais très obligé de me donner votre avis en me retournant les 2 pièces qui étaient annexées à ma transmission du 23 Janvier 1946.

Cette affaire m'étant rappelée à nouveau par mon Service Régional, je vous saurais gré d'une prompte réponse.

L'INSPECTEUR PRINCIPAL C.A.E.,
Signé: LASSEGUE

Etudes B.2
n° 8428

Monsieur le Chef du 3^e Arrondissement
de l'Exploitation
à BORDEAUX

Je vous informe que M. MATHIEU, Inspecteur Général de l'Urbanisme à Bordeaux ne m'a pas communiqué son étude concernant l'aménagement de la gare de Pointe-de-Grave.

Je vous retourne ci-jointes les 2 pièces qui étaient annexées à votre transmission du 23 Janvier 1946.

BORDEAUX, le 29 Juin 1946.

Le Chef du 9^e Arrondissement,

2 pièces jointes

Signé: FOURNOL

Ami

~~10.I4~~

S.N.C.F.
Région du Sud-Ouest
EXPLOITATION
3^e arrondissement

41.722 G.00
Pointe de Grave
Reconstruction du B.V



9^e Arrondissement de la VOIE



Suite à votre lettre Etudes B2 8081
du 15 Février 1946.

Je vous serais très obligé de me faire savoir si M. MATHIEU, Inspecteur général de l'Urbanisme, à Bordeaux, vous a adressé son étude au sujet de l'aménagement de la gare de Pointe de Grave.

Dans l'affirmative je vous serais très obligé de me donner votre avis en me retournant les 2 pièces qui étaient annexées à ma transmission du 23 Janvier 1946.

Cette affaire m'étant rappelée à nouveau par mon Service Régional, je vous serais gré d'une prompte réponse.

L'INSPECTEUR PRINCIPAL C.A.E.,

Leysy

Monsieur le chef du 3^e arrondissement de l'agglom.
n° B2

2 p.j
annexé

Je vous informe que M. Mathieu, inspecteur général de l'Urbanisme à Bordeaux ne m'a pas communiqué son étude concernant l'aménagement de la gare de Pointe de Grave.

Je vous retourne ci-jointes les 2 pièces qui étaient annexées à votre transmission du 23 Janvier 1946. Bordeaux, le 29 Juin 1946

159

S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest
VOIE & BATIMENTS
9^e Arrondissement
Etudes B2 8081
--

Bordeaux, le 15 février 1946

Pointe-de-grave

Reconstruction du B.V.

Le chef du 9^e Arrondissement

à

Monsieur le chef du 3^e Arrondissement de
l'Exploitation, à Bordeaux

Suite à votre lettre 4I722 G.00 du 23 Janvier der-
nier, relative à l'affaire visée ci-contre.

Dans le courant de Janvier, j'ai eu une entrevue
avec M. MATHIEU, Inspecteur Général de l'Urbanisme, à Bordeaux,
au cours de laquelle je me suis entretenu de l'aménagement de la
gare de Pointe-de-Grave.

M. MATHIEU m'a montré le projet du Port Autonome
ainsi que le contre-projet du Service de l'Urbanisme.

Dans ce contre-projet, la gare est prévue au droit
de l'embarcadère du bac de Pointe-de-Grave - Royan qui n'est pas
déplacé et l'ensemble de nos installations se trouve, par consé-
quent, reporté de 200 mètres environ vers l'intérieur des terres.

M. MATHIEU m'a, en outre, demandé si nous désirions
une gare en bout ou une gare latérale. Après avoir consulté M. MARTIN
je lui ai répondu que cela nous était indifférent; je lui alors
conseillé de nous présenter officiellement son étude, que nous exa-
minerions et au sujet de laquelle nous lui ferions part, le cas
échéant, de nos objections.

LE CHEF DU 9^e ARRONDISSEMENT
DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

Signé: FOURNOL

Minute

Olivier)

65/15/4

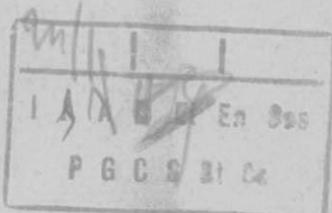
S.N.C.F.

Paris, le

21 JAN 1946

REGION DU SUD OUEST
EXPLOITATION
Division des Etudes
3^e Section A
41722 - B - 00

Pointe de Grave
Reconstruction



Monsieur l'Inspecteur Principal
Chef d'Arrondissement de l'Exploitation
A BORDEAUX

Je vous fais parvenir ci-joint, une
lettre du Service V.B. et un plan (en commu-
nication) concernant la reconstruction à un
autre emplacement du B.V. de Pointe de Grave.

Vous voudrez bien nous faire connaitre
votre avis à ce sujet et nous faire savoir
le cas échéant, si vous êtes d'accord sur les
dispositions prévues compte tenu de la surfa-
ce plus grande à résérer pour le B.V. type
Cl (hachures au crayon). Quelle sera en parti-
culier l'utilité de la voie 3 ?

LE CHEF DE LA 2ème SUBDIVISION

41722 GOO

Signé : LOZE

9 ains arrondis de la voie /
à Bordeaux

dans 1 Plan. Date à votre Endroits B²n° 7756 du
19/10/1945

Votre service lauréat la question
avec l'urbaniste (Post autonome) je vais
serais très obligé de lui, vous faire me
donner votre avis sur la question

Bordeaux, le 23. 1. 1946

L'INSPECTEUR PRINCIPAL
Chef d'Arrondissement de l'Exploitation

1 plan
lettres
remise

Gare de Pointe-de-Grave

S.N.C.F.
Région du Sud-Ouest

VOIE ET BATIMENTS
9^e Arrondissement

Etudes V.6
n° 6124

BORDEAUX, le 19 Janvier 1946.

Monsieur le Chef
de la Division des Etudes
PARIS

COPIE

Comme suite à votre lettre 3226 EG du 21/12/45, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai eu une entrevue avec M. MATHIEU, Inspecteur Général de l'Urbanisme à Bordeaux, au cours de laquelle je me suis entretenu des modifications en vue de la création du chantier de triage d'Hourcade.

M. MATHIEU en a profité pour me saisir de diverses autres questions intéressant également son service. Ci-dessous, j'expose ses désiderata au sujet de ces diverses affaires.

CREATION DU CHANTIER D'HOURCADE -

En principe, M. MATHIEU ne soulève aucune objection, du moins pour la partie des travaux représentés sur le plan que vous m'avez communiqué.

Toutefois, il serait désireux de connaître si nos travaux entraîneront une augmentation d'emprises dans la gare de Bègles, à gauche de nos voies, et d'autre part, s'il est prévu d'établir un passage supérieur en remplacement du passage à niveau n° 2, situé à l'amont de la gare de Bègles.

L'augmentation d'emprises l'intéresse parce que le Ministère de l'Air a l'intention de se faire attribuer les terrains situés en ce point, et où se trouve actuellement un dépôt d'essence. Le Représentant local de ce ministère doit d'ailleurs venir me voir à ce sujet.

Pour ce qui est de la suppression du P.N. 2 et de la création d'un passage supérieur, ce désir répond aux difficultés de circulation routière devant résulter de l'accroissement du trafic entre Bordeaux et Bègles.

N'ayant jamais eu connaissance de ces études, il m'a été impossible de le renseigner sur les deux points qui l'intéressaient.

Il m'a, en outre, demandé si nous ne prévoyions pas l'augmentation de la portée du passage supérieur des Boulevards, situé à proximité du poste 3 de Bordeaux-St-Jean. Je n'ai pu le renseigner exactement, n'ayant pas eu connaissance des études

faites à ce sujet par le Service Régional. Je lui ai toutefois indiqué que, d'après ce qui m'avait été dit, le franchissement en ce point devait se faire par un saut de mouton sous les voies de Sète et les voies du tiroir, et que, par conséquent, l'augmentation de portée de l'ouvrage ne paraissait pas avoir été envisagée. Si vous désirez que je renseigne plus complètement M. MATHIEU, je vous demanderais de vouloir bien me faire parvenir les plans utiles.

M. MATHIEU a profité de notre entrevue pour m'entretenir des autres questions ci-après:

TRAFFIC ACCELERÉ EN GARE D'AGEN

Il m'a montré l'étude de T.A. qui a été faite à la suite de votre dernière tournée à Agen, avec M. GIRETTE (installation du faisceau T.A. entre les P.N. I2I et I22, aux abords de la caserne d'Agen).

Il m'a fait des objections au sujet du P.N. I2I. Il estime, en effet, qu'en raison de l'accroissement de circulation ferroviaire devant résulter de cette modification, ce P.N. doit être remplacé par un P.S.; mais il estime cependant que nous pourrions établir ce P.S. à l'aval du P.N. I2I, au droit du grand boulevard projeté, étant entendu que, provisoirement, nous pourrions établir un ouvrage d'une largeur réduite, susceptible d'être augmentée lorsque le boulevard sera effectivement réalisé.

Il a, en outre, marqué son étonnement de ce que le P.N. de la route de Cahors figurait sur son étude sans modification, alors qu'il pensait que ce P.N. devait être supprimé et remplacé, soit par un ouvrage, soit par la déviation vers le P.S. de l'abattoir.

N'ayant pas eu d'instructions de votre part à ce sujet, je n'ai pu le renseigner exactement, et je lui ai toutefois indiqué que, d'après ce qui m'avait été dit, je pensais que nous envisagions la suppression de ce P.N., la déviation de la R.N. de Cahors vers le P.S. de l'Abattoir et l'établissement d'un passage inférieur accessible aux piétons et aux cyclistes.

AMÉNAGEMENT DE LA VILLE DE BASSENS

Le Service de l'Urbanisme envisage l'amélioration des conditions d'habitabilité de la ville de Bassens et de ses environs, la création, en cet endroit, de zones industrielles et de zones d'habitation ainsi qu'une zone non ædificandi sur la gauche de la voie Paris-Bordeaux, et sur une largeur d'une centaine de mètres.

Dans ces conditions, M. MATHIEU s'est montré étonné que nous construisions, dans la zone en question, des bâtiments sans accord préalable avec son service. Il m'a demandé si la

S.N.C.F. n'envisagerait pas de renoncer à ces constructions en cet endroit pour les reporter sur des terrains à acquérir dans la zone prévue pour les maisons d'habitation.

J'ai expliqué à M. MATHIEU qu'il s'agissait, en fait, de baraquements provisoires destinés à loger les agents qui devaient assurer le service du faisceau de Sabarèges, et que, sans ces conditions, il ne me paraissait pas opportun de les éloigner de leur travail; d'ailleurs, nos travaux sont actuellement trop avancés pour que nous puissions envisager la construction, en d'autres points, de ces baraquements.

En effet, nos fondations sont actuellement terminées et nous sommes sur le point d'entreprendre le montage des éléments Enklay-Ciment que vous m'avez envoyés.

M. MATHIEU doit vous écrire à ce sujet.

AMENAGEMENT DE LA GARE DE LA POINTE-de-GRAVE -

M. MATHIEU m'a montré le projet du Port Autonome ainsi que le contre-projet du service de l'Urbanisme.

Dans ce dernier projet, il est prévu de reconstruire, à son ancien emplacement, le monument de Lafayette, afin de bénéficier des fondations qui subsistent malgré les destructions et de transformer le dit monument en phare.

D'autre part, une zone de 300 à 400 mètres environ, à partir de la Pointe-de-Grave serait laissée sans construction afin, dit-il, de donner à ce lieu l'esthétique qui lui convient.

Notre gare est prévue au droit de l'embarcadère du Bac Pointe-de-Grave-Royan qui n'est pas déplacé, et l'ensemble de nos installations se trouve, par conséquent, reporté de 200 mètres environ vers l'intérieur des terres.

M. MATHIEU m'a, en outre, demandé, si nous désirions une gare en bout ou une gare latérale. Après avoir consulté mon Collègue de l'Exploitation, je lui ai répondu que cela nous était indifférent et je lui ai conseillé de nous présenter officiellement son étude que nous examinerions et au sujet de laquelle nous lui ferions part, le cas échéant, de nos objections;

LE CHEF DU 9^e ARRONDISSEMENT,

Signé : FOURNOL

95/2/8

S.N.C.F.
REGION DU SUD-OUEST
Voie et bâtiments
Division des études
Subdivision EG
4^e Section

Paris, le

2 JAN. 1946

B2

0018

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER
3 JANV 1946
RÉGION SUD-OUEST
et Arrondissement V. B.

Le Chef du Service de la Voie & des Bâtiments
à
Monsieur le Chef du Service de l'Exploitation,

Pointe de Grave
Reconstruction du B.V.

Par votre lettre 41.722 G 00 du 23/7/45 vous m'avez fait connaître votre accord sur les dispositions envisagées pour le futur B.V. de la Pointe de Grave.

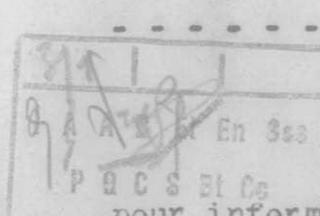
Le Port autonome de Bordeaux envisage une modification importante de ses installations à la Pointe de Grave et dans ce but il nous demande d'implanter le futur B.V. au voisinage de l'estacade d'accostage du bac de façon à ce qu'il puisse servir également de gare pour le bac.

Les dispositions de principe à envisager sont indiquées sur le plan ci-joint.

Il est bien entendu que l'ensemble de ces dispositions devra faire l'objet d'une enquête interservices à laquelle assistera un fonctionnaire du Port autonome.

Je vous demanderai de bien vouloir me faire connaître votre accord ou vos observations sur les dispositions prévues afin de me permettre de provoquer l'enquête interservices en accord avec le Port autonome.

Signé : QUÉRON



Monsieur le chef du 9^e Arrondissement VB
à BORDEAUX

pour information (suite à sa lettre Etudes B 2/4232 du 8 courant).

Paris, le 2 JAN. 1946

/ LE CHEF DE LA DIVISION DES ÉTUDES,

Leury

T.O

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS

PORT AUTONOME DE BORDEAUX

ET

SERVICE MARITIME

DE LA GIRONDE

M.GRANGE
~~M.COURSIN~~

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES

DIRECTEUR

BORDEAUX, LE

26 NOV. 1945

TÉLÉPHONE: 60.61 - 60.63

Le Directeur du Port Autonome de Bordeaux

B2

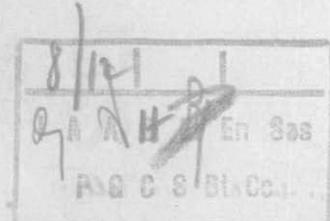
Chef du Service Maritime de la Gironde

*à Monsieur le Chef de District
de la S.N.C.F.*

LES PARIS(Gironde)

OBJET : Emplacement demandé pour
la construction d'un ba-
raquement provisoire à
Pointe de Grave

REFER. : V/Lettre du 12 Novembre
1945



En réponse à votre lettre citée
en référence , j'ai l'honneur de vous
autoriser à occuper provisoirement un empla-
cement de 15m x 10m situé immédiatement au sud de
l'emplacement de l'ancienne gare de Pointe de Grave pour
la construction d'un baraquement provisoire destiné à lo-
ger le gardien de cette halte.

Toutefois, toutes dispositions utiles de-
vront être prises pour que ce baraquement puisse être
débarrassé sur ma demande dans un délai d'un mois au cas

où il se révèlerait par la suite gênant pour la reconstruction des ateliers du Port Autonome, dans l'enceinte desquels il est situé.

Transmis à l'avis de Chef de section Spécial
en lui faisant connaître qu'il s'agit de
l'embûcheux demandé pour le démonte de la
grue 100.

Le Vendredi 3 Février 1945

~~Transmis~~

Transmis à l'avis de Chef d'Arrondissement comme suit à sa lettre
du 8/11/45 et à la mairie du 4/12/45 au sujet de la définition des baraquements provisoires
à Pointe de Grain - je conseille pourriez recueillir avec les baraquements provisoires fin
décembre à la disposition du Service de l'Exploration -

Le chef de section Principal
~~Le 7/12/45~~

S.N.C.F.

RÉGION du SUD-OUEST

VOIE ET MATERIELS

9^e ARRONDISSEMENT

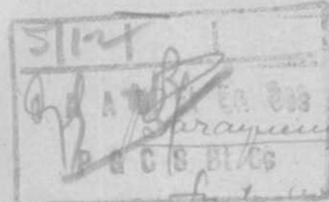
2^e SECTION

BORDEAUX

Bordeaux le 4/12/45

B2

Etude B2



Monsieur le chef d'arrondissement,

Par l'intermédiaire de cette étude du 8/11/45 - au sujet
de l'affaire u débris vici, je vous informe que
l'édification du B5 provisoire et du logement
de la fraude de balle à Route de plage
est très avancé et sera terminé avant fin
décembre. Nous n'avons trouvé aucun obstacle
pour l'implantation. Pour la réalisation
nous utilisons les quelques matériaux convenables
de baraquement, ce mauvais état qui nous ont
été admis et nous pouvons à leur remise
en état par achat de bois nécessaires dans la
région. Dès que nous aurons terminé,
je vous informerai pour que l'exploitation prenne
la décision d'ouvrir au service le bivouac
à bord de la route de plage.

Le Chef de Section Principal,

Dg

Maurice Fournot.

S.13.

BORDEAUX, le 8 NOVEMBRE 1945

S.N.C.P.

Région du Sud-Ouest
VOIE ET BATIMENTS
9ème Arrondissement

POINTE DE GRAVE

Reconstruction du B. V.

ETUDES B.2.

n° 4232

PIÈCES JOINTES

- 1 plan
- 1 lettre

Suite à ma lettre ETUDES B2 N° 4072 en réponse à votre lettre n° 2343 Eg du 8 AOUT 1945 concernant les travaux visés en marge.

Je vous adresse ci-joint la réponse que m'a fait parvenir le Port Autonome de BORDEAUX en ce qui concerne l'emplacement à prévoir pour le futur B.V. de POINTE DE GRAVE.

Cet emplacement envisagé à proximité de la gare du bac pourrait être situé au PK. 102+028 comme il avait été prévu au projet de modification des installations de la halte de POINTE DE GRAVE établi en 1938.

Cet emplacement figuré en rouge sur le plan ci-joint ne soulève aucune objection de la part du Service local de l'exploitation étant entendu que toutes les installations de voies figurees en rouge feront l'objet des modifications qui seront nécessaires tant aux besoins de la S.N.C.F. qu'à ceux du Port Autonome. Ces modifications devront d'ailleurs faire l'objet d'une enquête interservices à laquelle un fonctionnaire du Port Autonome devra assister.

Par ailleurs, les 2 baraquements provisoires vont être édifiés à l'emplacement de l'ancien B.V. démolie, les fondations sont actuellement exécutées, le montage de ces baraquements sera entrepris sous peu, dès que le montage des baraquements du VERDON sera terminé.

Le Chef du 9^e Arrondissement

Signé : Tournel

ETUDES B2
P.J.I.

COPIE transmise à Monsieur le Chef de la 2^e Section à BORDEAUX, comme suite à sa communication du 5 OCTOBRE 1945.

Je vous adresse ci-joint une copie de la lettre que j'ai reçue du Directeur du Port autonome. Je vous adresserai ultérieurement mes instructions en ce qui concerne les modifications de voies demandées par cette Administration ainsi que celles demandées par M. PIQUEMAL dans votre communication précitée.

En ce qui concerne les baraquements, vous procéderez, dès que possible à leur installation. Vous me ferez connaître d'urgence si vous avez toutes les indications nécessaires pour procéder à cette installation. -

BORDEAUX, le 8 NOVEMBRE 1945

Le Chef du 9^e Arrondissement

PONT AUTONOME DE BORDEAUX
M. GRANGE

Bordeaux, le 15 Octobre 1945

Halte de Pointe-de-Grave
Reconstruction des installations
ferroviaires

Réf: V/Lettre Etudes B²/7718 du
9 octobre 1945

Le Directeur du Port Autonome
de Bordeaux
Chef du Service Maritime de la
Gironde

à Monsieur l'Ingénieur, Chef du 9^e Arrt
54bis, rue Amédée St-Germain
BORDEAUX

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous confirmer les renseignements qui vous ont été fournis verbalement par mon ingénieur, M. ANTOINE, lors de votre conversation téléphonique du 9 octobre 1945 ainsi que ceux qui ont été fournis de vive voix à votre agent ce jour.

Il semble souhaitable que la future gare S.N.C.F. soit située à proximité immédiate de la gare du bac, c'est-à-dire légèrement au sud-est de l'ancien quai. Cette gare pourrait en même temps servir de gare pour le bac en emplacement de l'ancienne gare fort abimée par les bombardements et dont la présence sur les terre-pleins nuit plutôt à l'esthétique de l'endroit. Il estime qu'une place devrait être réservée entre cette gare et les terre-pleins actuels afin de permettre le garage éventuel de voitures et l'installation, aux abords immédiats de la gare, d'hôtels-restaurants.

J'envisage également de créer à l'extrémité de la Pointe-de-Grave un terre-plein situé à l'emplacement de l'ancienne voie de tiroir. La longueur de cette voie devrait donc être limitée à 150 mètres au-delà de la pointe de l'aiguillage laissé par les Allemands, c'est-à-dire à la pointe de l'ancien aiguillage dont la dépose a été faite par l'ennemi. Sur cette voie de tiroir, je pense venir raccorder l'enbranchement particulier situé à l'ouest du phare de Grave entre ce phare et le pied de la dune.

Au cas où ces renseignements évidemment sommaires vous paraîtraient insuffisants pour vous permettre d'établir votre projet de bâtiments provisoires et de reniser en état des liaisons qui doivent subsister, mon Ingénieur M. ANTOINE se tiendrait à votre disposition pour vous donner de vive voix toutes explications complémentaires que vous pourriez désirer.

Signature.

N. C. F.

3 ex. C

REGION du SUD-OUEST
L'ÎLE et BATIMENTS
ARRONDISSEMENT
2^e SECTION
BORDEAUX

Le Verdon le 2 Octobre 1945

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER

6 OCT. 1945

Monsieur le Chef de Section Rpal

REGION SUD-OUEST

8^e Arrondissement V. B.

J'ai vu hier Monsieur DUPUY Ingénieur du Port Autonome chargé de la Subdivision de la Pointe de Grave, qui m'a fait connaitre qu'il avait établi un projet de modifications des installations de Pointe de Grave et qu'il l'avait remis à son service.

Ce projet prévoit l'utilisation de l'embranchement établi par les Allemands dans son tracé et la suppression de l'embranchement de l'aiguille 20I.

Nous n'avons plus ès matériaux de l'embranchement Allemand, qui a été détruit.

Nous avons provisoirement l'aiguille 3 qui donne la voie du quai, l'appareil étant endommagé.

S'il était donné suite au projet du Port Autonome nous utiliserions l'aiguille 20I pour la voie du quai et nous commanderions un embranchement à grande ouverture(0,13) pour l'embranchement à construire.

Monsieur le Chef d'Arrondissement pourrait se mettre au courant du projet avant sa visite du chantier si elle doit avoir lieu prochainement.

Ce projet est à l'étude des Services de M. ANTOINE Ingénieur Chef du Service Technique du Port Autonome à Bordeaux(téléphone 60.611) L'emplacement du B.V. provisoire pourrait être également fixé par ma même occasion.

Etude

le Chef de District

Signé PIQUEMAL.

Copie à Monsieur le chef d'Arrondissement.
Il devrait urgent d'être fait sur les instructions du Port Autonome.
tant pour nous permettre la réouverture en état des liaisons qui
devraient subsister, que pour édifier les bâtiments provisoires de la
gare de l'ouest de Grave -

Le 15/10/45

ccy

29/9

Bordeaux le 2 NOVEMBRE 1945

S.N.C.F.
Région SUD-OUEST

EXPLOITATION

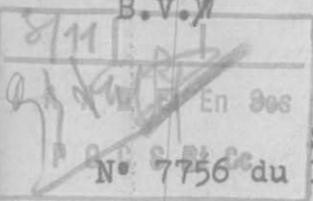
3^e Arrondissement

41722 G 00

Pointe-de-Grave

Reconstruction du

B.V. /



3^e Arrondissement de l'Exploitation à

9^e Arrondissement de la Voie

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CH

à Bordeaux

3 - NOV. 1945

9^e Arrondiss...

Suite à votre lettre Etudes - B²

La mise en place du nouveau BV de la halte de Pointe-de-Grave au point indiqué sur le plan que je vous retourne ci-joint ne soulève aucune objection étant entendu que toutes les installations, en rouge, sauf le BV, feront l'objet des modifications qui seront nécessaires tant à nos besoins qu'à ceux du Port Autonome.

Ces modifications devront d'ailleurs faire l'objet d'une enquête interservices à laquelle un Fonctionnaire du Port Autonome devra assister.

1 Plan

L'INSPECTEUR PRINCIPAL
Chef d'Arrondissement de l'Exploitation

luy

S.N.C.F.
Région du Sud-Ouest

VOIE ET BATIMENTS
9^e Arrondissement

Pointe-de-Grave

Reconstruction du B.V.

Etudes B.2
N° 7756

BORDEAUX, le 19 Octobre 1945

Le Chef du 9^e Arrondissement
à
Monsieur le Chef du 3^e Arrondt
de l'Exploitation

P.J.:

1 plan en communication
1 lettre

B O R D E A U X

Mon Service Régional m'ayant demandé de lui indiquer l'emplacement retenu, en accord avec votre service, pour la construction éventuelle du B.V. de Pointe-de-Grave, j'ai consulté préalablement le Port-Autonome, intéressé à la question, qui m'a informé qu'il était souhaitable que la future gare soit située à proximité immédiate de la gare du bac.

Cette suggestion confirme l'emplacement qui avait été envisagé, en accord avec le service de l'Exploitation, dans le projet de modification des installations de la gare de Pointe-de-Grave, établi en 1938, et qui situait l'emplacement du nouveau B.V. au point kilométrique 102.028 représenté sur le plan ci-joint.

Pour me permettre de répondre à mon Service Régional, je vous serais obligé de m'indiquer si cet emplacement ne soulève aucune objection de votre part étant entendu que les installations figurées en rouge sur le plan que je vous communique ci-joint, à l'exclusion du B.V., feront l'objet des modifications qui seraient nécessaires pour répondre, tant à nos propres besoins, qu'à ceux du port-Autonome.

Le Chef du 9^e Arrondissement,

Signé : FOURNOL

AUFRAG / AVIS

Die délégation technique Bordeaux, wird beauftragt,
folgenden Wehrmacht Transport durchzuführen :

La délégation technique de Bordeaux, est chargée
d'assurer le Transport Militaire ci-après :

Fahrnummer
Nº d'identification

520379

Zahl und Art der Wagen

Nombre et catégorie des wagons

Einlade - bahnhof
von Uebergangs -
de gare de chargement
transit

Auslade - bahnhof
nach Uebergangs -
à gare de débarquement
transit

Leitungsweg über
Acheminement par

Abfahrbereit
prêt à partir

am
date

25/110.

Zeit _____
heure _____

Ankunft auf dem Uebergangsbahnhof am
Arrivée à la gare de transit date
Wagen stehen beladen auf dem Abgangsbahnhof
Les wagons seront prêts à la gare de départ

Zeit _____
heure _____

Französische wagen müssen am 24/110. bis 800 Uhr zur Verladung bereitgestellt werden
Deutsche

Les wagons vides français pour le chargement sont à fournir en temps voulu.
allemands

Der Fahrplan ist auf der rechten Seite in 4-facher Ausfertigung zu bearbeiten. Die Gelbe Urschrift erhält Büro L. Die rote Durchschrift erhält die Dü. Die grüne erhält die TK, die weisse verbleibt bei der Del. t.

L'horaire est à porter sur le feuillet de droite et sera reproduit en 4 exemplaires. L'original et les copies rouges et vertes sont à retourner au Bureau L.

La copie blanche reste chez la Del. techn.

PORT AUTONOME
DE BORDEAUX

SERVICE MARITIME
de la GIRONDE

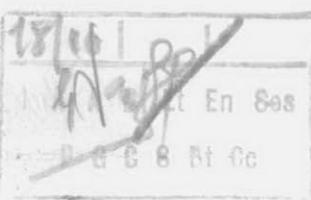
GRANGE
M. COURSIN

INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSEES

DIRECTEUR

OBJET: Halte de Pointe-de-Grave
Reconstruction des installations ferroviaires

REFER: V/lettre Etudes B2/7718
du 9 Octobre 1945



2 copies C

Téléphone

60.61

60.63

15 OCT 1945

BORDEAUX, LE

B2

*Le Directeur du Port Autonome de Bordeaux
Chef du Service Maritime de la Gironde*

*à Monsieur l'Ingénieur Chef du 9^e Arrondissement
VOIE & BATIMENTS - S.N.C.F.*

54 bis, rue Amédée St Germain

SOCIÉTÉ NATIONALE B O R D E A U X
DES CHAMPS DE FER FRANÇAIS

8

RÉGION SUD-OUEST
9^e Arrondissement V. B.

En réponse à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous confirmer les renseignements qui vous ont été fournis verbalement par mon Ingénieur M. ANTOINE, lors de votre conversation téléphonique du 9 Octobre 1945, ainsi que ceux qui ont été fournis de vive voix à votre Agent ce jour.

Il semble souhaitable que la future gare S.N.C.F. soit située à proximité immédiate de la gare du bac, c'est-à-dire légèrement au sud-est de l'ancien quai. Cette gare pourrait en même temps servir de gare pour le bac en remplacement de l'ancienne gare fort abimée par les bombardements et dont la présence sur les terre-pleins nuit plutôt à l'esthétique de l'endroit. J'estime qu'une place devrait être réservée entre cette gare et les terre-pleins actuels afin de permettre le garage éventuel de voitures et l'installation, aux abords immédiats de la gare, d'hôtels-restaurants.

J'envisage également de créer à l'extrémité de la Pointe-de-Grave un terre-plein situé à l'emplacement de l'ancienne voie de tiroir. La longueur de cette voie devrait donc être limitée à 150 mètres au-delà de la pointe de l'aiguillage laissé par les Allemands, c'est-à-dire à la pointe de l'ancien aiguillage dont la dépose a été faite par l'ennemi. Sur cette voie de tiroir je pense venir raccorder l'embranchement particulier situé à l'Ouest du phare de Grave entre ce phare et le pied de la dune.

Au cas où ces renseignements évidemment sommaires vous paraîtraient insuffisants pour vous permettre d'é-

tablir votre projet de bâtiments provisoires et de remise
en état des liaisons qui doivent subsister, mon Ingénieur
M.ANTOINE se tiendrait à votre disposition pour vous
donner de vive voix toutes explications complémentaires
que vous pourriez désirer.

Le 27

15/28

Bordeaux 9 octobre 1945
54 bis rue André 1^e German

VOIE & BATIMENTS
9^e Arrondissement

Etudes B2/7718

Halte de
Pointe-de-Grave

Reconstruction des
installations
ferroviaires

Le Chef du 9^e Arrondissement
à

Monsieur le Directeur du Port Autonome
de BORDEAUX

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous rappeler ma lettre B.2
7585, du 11 Août dernier, par laquelle je vous demandais de me
communiquer, dès que possible, le projet de transformation
complète des installations actuelles que vous envisagiez à Pointe-
de Grave.

Etant donné l'urgence qui s'attache à établir
notamment les bâtiments provisoires et la remise en état des liai-
sons qui doivent subsister, il y aurait le plus grand intérêt à
ce que le projet en question me soit communiqué au plus tôt.

Mon Service local vient de me préciser que ce
projet aurait été établi par M. DUPUY, Ingénieur du Port Autonome,
charge de la Subdivision de Pointe-de-Grave qui l'aurait transmis,
pour étude, à votre Service Technique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assu-
rance de ma considération distinguée.

/ Le Chef du 9^e Arrondissement,

----- Signé GRÈS -----
Copie transmise à Monsieur le Chef de la
2^e SECTION à Bordeaux

pour information.

Bordeaux, le 9.IO.1945

/ Le Chef du 9^e Arrondissement,

Signé GRÈS

MINUTE

Amme

S.N.G.F.

RONDAX, le 11 AOÛT 1945

REGIÖN DU SUD-OUEST
VÖITTE ET BRUNNÉTS
GEME ARTHOND'S EMETT
MÜIDES B2
POINT DE GRAVE
N° 4072
RECONSTRUCTION DU BV

LE CHÈQUE DU g. AIRONDET V.A.
MONSIEUR LE CHEF DE LA DIVISION
DES STUDES
à PARIS,

S'IL TE PLAIT DE VOUS ADRESSER CL-JOINT ;
LES TRAVAUX VISSÉS EN MARGE.

LE 8 AOÛT 1945 CONSEILLÉ
LE 11 AOÛT 1945
POINTE INDIQUENT LE 11 SEPTEMBRE 1945
GRAVE INDIQUENT LE 11 SEPTEMBRE 1945
10 - 3 EXEMPLAIRES DU PLAN D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE POINTE DE
GRAVE INDIQUENT LE 11 SEPTEMBRE 1945. ENLEVÉ PAR LES
ALLIÉS SITUÉ AU PK. 102.278.
20 - 2 NOUVEAUX EXEMPLAIRES DU PLAN DE LA NAGE EN B.V.
LE MONTAGE DES 2 BARAGUENENTS POUR XEMPLOZACER LE B.V. ET
LA LOGEMENT DU CHEF DE HALTE, REN N° 666 FRAT, JUSQU'à CE JOUR.
DES BARAGUENENTS SONT ACTUELLEMENT DÉCHARGÉS AU ERDON A.D.Q. 115
SERONT SOCHENNES À POINTE DE GRAVE DES 11. OCTOBREMENT DU 6 OCTOBRE.
OU, UN PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS
DE LA GARE DE POINTE DE GRAVE, TABLI EN 1938 EN SECONDAIRE AVANT
SERVICE DE LA GARE DE POINTE DE GRAVE, STUDIO 1, EMPLOZACER DU NOUVEAU B.V.
OU POINT KILOMÉTRIQUE 102.028.

POUR LE 1, EMPLOZACERMENT DE CES BARAGUENETS, LE SERVICE LOCAL
DE L'EXPLOITATION EST D'accord pour qu'ELLES SOIENT MONTÉES À
L'EMPLOZACERMENT DE LA NAGE EN B.V. SON RESERVE QUÉ LE B.V. DÉFINITIF
DE LA GARE DE POINTE DE GRAVE, TABLI EN 1938 EN SECONDAIRE AVANT
SERVICE DE LA GARE DE POINTE DE GRAVE, STUDIO 1, EMPLOZACER DU NOUVEAU B.V.
OU, UN PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS
DE LA GARE DE POINTE DE GRAVE, TABLI EN 1938 EN SECONDAIRE AVANT
SERVICE DE LA GARE DE POINTE DE GRAVE, STUDIO 1, EMPLOZACER DU NOUVEAU B.V.
OU POINT KILOMÉTRIQUE 102.028.

CE PROJET VOUS A été ADDRESSE LE 18 MAI 1938.

LE PROJET DONNE QUÉ LA DÉTAILATION MINISTERIELLE DU
15 FEVRIER 1930 DONNÉ JE VOUS ADDRESSE CL-JOINT COPIE PRÉCISE AN
LA GARE, LE SERVICE MARITIME (ANJOUARD, HAD PORT AUTONOME)
20 DE LA PAGE 2 "QUE SUR TOUTE LA LONGUEUR DU CHEMIN D'AQUES
SAUTER LE DROIT DE POINTE DES VOTES ET LES MODIFICATIONS ET D'EN ANGAGEM-
ENT LE nombre, SI POUR 1, EXERCICE DE CE DROIT ON EST ABLE DE MO-
DÉTIER 1, ASSISTANTE DE LA VOLÉE D'AQUES, TOUTES LES DÉPENSES QUI ON
"RESULteront SERONT à LA charge de la compagnie du HAD.

- 2 -

(aujourd'hui S.N...) j'estime que nous ne pouvons pas réaliser une installation éme provisoire sans accord préalable avec cette administration et vous voilà à bien trouver ci-jointe une copie de la lettre que j'adresse ce jour au Port Autonome de Bordeaux.

Le Chef du 9^e Arrondissement,
Signe. FOURNOL

ETUDES B2

COPIE transmise à Monsieur le Chef du 3^e Arrondissement de l'exploitation, à titre de renseignement.

BORDEAUX, le 11 AOUT 1945

Le Chef du 9^e Arrondissement,
¹³

ETUDES B2

COPIE transmise à Monsieur le Chef de la 2^e Section à BORDEAUX, pour information.

BORDEAUX, le 1^{er} AOUT 1945

Le Chef du 9^e Arrondissement
Signe. FOURNOL
¹³

COMMUNIQUE

LE 1^{er} AOUT 1945

LE GOUVERNEMENT CIVILISATION N°

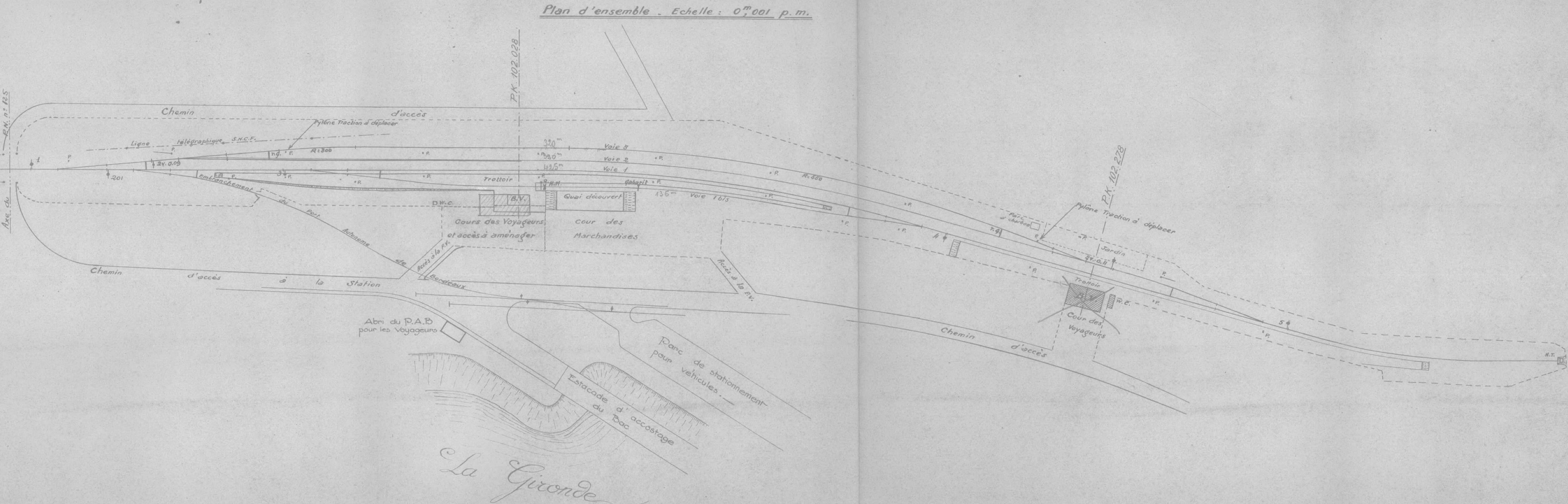
Halte de Pointe-de-Grave

Déplacement du Bâtiment des Voyageurs

Plan d'ensemble

Plan mis à jour avec celui que nous a transmis
le 3^e A^t (sup^{me}) par le comm^r du 23 Janvier 1946.

Dressé par
Bordeaux, le



BORDEAUX II AOUT 45

VOIE ET BATIMENTS
9ème Arrondissement

Halte de
POINTE DE GRAVE
Reconstruction du bâtiment des voyageurs. -

ETUDES B2
n° 7585

LE CHEF DU 9^e ARR^t V.B.

Monsieur le Directeur du PORT AUTONOME DE BORDEAUX

Monsieur le Directeur,

Mon Service local m'informe que votre Administration envisage actuellement la transformation complète de vos installations à Pointe de Grave et que vous nous proposez de nous communiquer incessamment un projet des installations à réaliser en définitive en ce point.

De mon côté, je dois mettre au point les installations ferroviaires à rétablir dans cette localité.

Pour me permettre de déterminer l'emplacement à donner au futur bâtiment des voyageurs ainsi qu'aux terrassements provisoires qui sont à installer dès la terminaison de la voie ferrée à rétablir jusqu'à Pointe de Grave, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir, si possible, me communiquer le projet dont il est question ci-dessus. Etant donné l'urgence qui s'attache à établir notamment les bâtiments provisoires, je me permets de vous signaler l'intérêt qu'il y aurait à ce que nous puissions réaliser sans retard un accord sur la position à leur attribuer.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux. -

X^o le Chel du 9^e Arrondissement

Signe: VILLETOURET Directeur Délégué

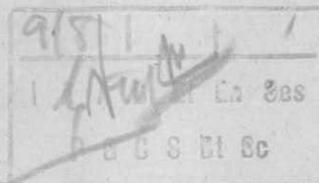
67/7/6

Paris, le

8 AOUT 1945

S.N.C.F.
REGION DU SUD-OUEST
Voie et bâtiments
Division des Etudes
4^e Section EG

B 8
2843 Eg



Monsieur le Chef du 9^e Arrondissement V.B.
à BORDEAUX

Pointe-de-Grave.

Reconstruction du B.V.

9 AOUT 45

Suite à votre lettre n° 3692 du 10 Mars dernier.

Veuillez m'adresser 3 exemplaires du plan d'ensemble de la station de Pointe-de-Grave indiquant :

l'emplacement de l'ancien bâtiment enlevé par les Allemands (P.K.) PK 102.278

l'emplacement retenu en accord avec votre collègue du service de l'Exploitation pour la construction éventuelle d'un bâtiment en deux (P.K.) PK 102.028

2 nouveaux exemplaires du plan de l'ancien bâtiment.

l'état d'avancement des travaux de montage d'un baraquement provisoire en remplacement du baraquement disparu (ma transmission du 15/6/45 de la lettre 600 G #. 101 du 5/6/45 du Service de l'Exploitation).

LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES,

d'escars

67/7/6

Paris, le

28 AOUT 1945

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST
Voie et bâtiments
Division des Etudes
4^e Section AG

2343 Eg

Monsieur le Chef du 9^e Arrondissement V.B.
à BORDEAUX

Pointe-de-Grave.

Reconstruction du B.V.

Suite à votre lettre n° 3692 du 10 Mars dernier.

Veuillez m'adresser 3 exemplaires du plan d'ensemble de la station de Pointe-de-Grave indiquant :

l'emplacement de l'ancien bâtiment enlevé par les Allemands (P.E.)

l'emplacement retenu en accord avec votre collègue du service de l'exploitation pour la construction éventuelle d'un bâtiment en deux (P.E.)

2 nouveaux exemplaires du plan de l'ancien bâtiment.

l'état d'avancement des travaux de montage d'un baraquement provisoire en remplacement du baraquement disparu (ma transmission du 15/6/45 de la lettre 600 G 4.101 du 5/6/45 du Service de l'exploitation).

LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES,

Signé, ABELLOOS

MINISTÈRE DES TRAVAUX
PUBLICS

Direction des Chemins
de fer

1^{re} Division
1^{er} Bureau.
(Gironde)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 15 février 1900

Le Ministre des Travaux Publics

à Monsieur le PREFET de la GIRONDE,

Projet d'exécution du pro-
longement jusqu'à la Poin-
te de Grave du Chemin de
fer de BORDEAUX au VERDON.

La commission mixte des travaux publics a délibéré
dans la séance du 15 janvier 1900 sur le projet d'exécution pour le
prolongement jusqu'à la Pointe de Grave de la ligne de Bordeaux au Verdon
présenté le 10 février 1899 par la Compagnie du Chemin de fer du Médoc
complété et modifié par elle le 27 juin 1899 ~~sur ce qui concerne la sta-~~
tion de la Pointe de Grave.

Ce projet d'exécution a fait l'objet de conférences
mixtes tenues les 11 avril et 29 juin 1899 entre les représentants des
services intéressés (Génie militaire, service maritime des Forêts de
l'hydraulique agricole, ordinaire et du contrôle).

Le tracé du prolongement d'une longueur de 2.712 m.
a son origine sur la ligne actuelle vers l'entrée de la gare du Verdon
et passé à 100 mètres du fort du Verdon pour gagner la Pointe de Grave
où il aboutit à 100 mètres de l'axe de l'éperon de Grave.

Le seul ouvrage d'art est un pont métallique de 2m.
d'ouverture.

La station de la Pointe de Grave entièrement établie
sur le terrain militaire; les bâtiments sont en bois et à simple rez-
de-chaussée.

La Compagnie demande à ne pas se clôturer les terrains
traversés consistant en bois et en vignes et s'engage à prendre toutes
les précautions pour éviter l'incendie des terrains ~~brûlables~~.

La Commission mixte des travaux publics a émis l'avis
qu'il y avait lieu d'approuver le projet d'exécution présenté par la Com-
pagnie du Chemin de fer du Médoc, sous la réserve des conditions que le
Ministre des Travaux publics croira devoir spécifier pour sauvegarder les
intérêts civils engagés dans l'affaire et sous les réserves spéciales sui-
vantes.

1° - Le chemin de la batterie ne sera pas déplacé

2° - Le chemin d'accès à la station de la Pointe de Grave sera prolongé
jusqu'au ponton débarcadère.

Le Chemin, ~~le~~ passage desservant le ponton ainsi
que les amores conduisant à la cour de marchandises ne feront pas partie
de l'emprise à aliéner qui restera limitée pour le surplus au ~~liseré~~ rose
du croquis n°7bis.

Le terrain de ces chemins fera l'objet d'une concession
temporaire de jouissance en faveur de la Compagnie avec redevance ~~nominal~~
de 1f. par an pour l'ensemble.

3° - L'usage pour l'alimentation des machines des puits prévus par la Com-
pagnie devra être interrompu à la première réquisition de l'autorité mi-
litaire à u cas où la sécheresse ferait baisser notablement la couche a-
quifère qui alimente les établissements de ce service. Ces puits ne devront
être surmontés d'aucun réservoir ou château d'eau pouvant servir de repère

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

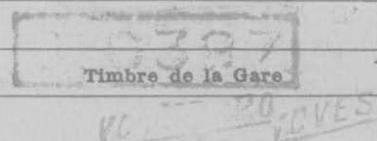
COMPTABILITÉ

SERVICES FINANCIERS

RÉGION D u Sud ouest

ET
CONTROLE DES RECETTES

N° de Code de la Gare



RELEVÉ

DÉTAILLÉ des TITRES ANNEXÉS au TRANSFERT COMPTABLE N° 295.

du 10 Novembre 1942 destiné à la Division Commerciale

à l'Adm 2^e groupe Bordeaux

Mois de Novembre 1942

Nature du Compte (1): litiges réglés

C. C. 335

1-39 — MICHEL FILS — C^o Ac¹ 6848 i.

EXPÉDITIONS	GARE EXPÉDITRICE	NATURE DES TITRES	MONTANT
DATE	NUMÉRO		
7/10/42	18156	Berry Exports	143340 646
29/11/42	92655	do	1652
3/11/42	6118	Colombes	11286
7/11/42	77059	Berry Exports	826
12/11/42	635	Chamouir RG	5428
-	634	do	46284
28/11/42	15759	Bannoal	6612
29/11/42	15760	- do -	5512
13/11/42	198	Auneau Embt	4412
7/11/42	811	- do -	5732
30/11/42	91263	Corville 2 ^e Env	2962
9/6/42	460068	Lans Fort	1152
16/11/42	3296	Vergon Fanges	104
7/5/42	446868	charanton	1212
13/42	91552	Aubervilliers	2982
9/5/42	20922	- do -	816
20/11/42	67111	L'andur	586
39/2/42	0093	Gruey	226
20/11/42	5717	Varangerelle	108
4/12/42	55762	L'andur Exports	296
1/13/42	3194	Lans Eclugnymer	10624
3/11/42	2090	Epinac Rhône	1142
21/3/42	241241	L'andur Et	162562
TOTAL.			143360 10624 1142 162562
			143362 1212
			162562

Le Chef de Gare

(1) Indiquer la nature du compte : Guerre, Finances, Marine, Colonies, Surtaxes remboursées, etc... et employer un relevé distinct pour chaque nature de compte.

à l'ennemi.

4° - La cession des terrains militaires livrés à la Compagnie devra être faite moyennant un prix fixé soit par l'Administration des Domaines, soit à dire d'experts.

J'approuve ces conclusions qui ont également reçu l'approbation de MM. Les Ministres de la Guerre et de l'Intérieur.

Conformément à l'avis du Conseil général des Ponts et chaussées, j'approuve le projet d'exécution présenté par la Compagnie du Médoc le 10 février 1899 et modifié par elle le 27 juin sous les réserves suivantes.

1° - Le passage à niveau gardé prévu au PK. 1500 sera reporté au passage à niveau du PK. 1.100

Le passage à niveau du PK. 1.500 sera pourvu de signaux de protection dont la nature et le fonctionnement seront arrêtés par le Ministre des Travaux Publics.

2° - La compagnie prendra les mesures nécessaires pour éviter l'incendie des terrains boisés. Elle fera connaître les mesures qu'elle aura prévues à cet effet, en temps utile pour que le Ministre des Travaux Publics puisse, le Ministre de l'agriculture consulté, statuer avant l'ouverture du prolongement à l'exploitation.

3° - Sur toute la longueur du chemin d'accès à la gare, le service maritime le service du Contrôle entendu, aura le droit de poser des voies et de les modifier et d'en augmenter le nombre, si pour l'exercice de ce droit on est obligé de modifier l'assiette de la voie d'accès toutes les dépenses qui en résultent seront à la charge de la Compagnie du Médoc.

4° - Le ripage de la voie de service et le déplacement du brise lames devant les ateliers du service maritime nécessaires à l'établissement du chemin d'accès seront exécutés aux frais et par les soins de la Compagnie.

5° - La Compagnie comprendra dans les projets de détails à soumettre à l'approbation du Ministre des Travaux Publics, les dispositions nécessaires pour écouler les eaux de façon à ne pas nuire aux installations du service maritime.

6° - Enfin, ce service devra toujours être consulté en ce qui concerne les consignes relatives aux voies d'embranchement que la compagnie pourrait établir en dehors de l'emprise.

7° - Les clôtures du chemin de fer pourront être supprimées mais cette suppression ne pourra être autorisée qu'après l'instruction spéciale prévue par l'article 3 et 2 de la loi du 26 mars 1897.

8° - L'usage des trois portillons prévus à la gare, dont deux situés près du débarcadaire du ponton et l'autre près du phare sera réglé par un arrêté ministériel dans la forme des arrêtés pris sur le réseau pour les embranchements particuliers après entente entre les services intéressés.

Je donne directement connaissance de la présente à MM. les Ingénieurs du Contrôle et à la Compagnie à chacun desquels je renvoie un exemplaire du projet revêtu de mon visa.

Je vous prie d'adresser copie de cette décision à MM. les Ingénieurs du service maritime.

Pour copie conforme

Le Chef de la

DIVISION

signé : SCHELLE.

Par autorisation

Le Conseiller d'Etat - Directeur

des Chemins de fer,

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

COMPTABILITÉ

SERVICES FINANCIERS

ET

CONTROLE DES RECETTES

RÉGION D

16

N° de Code de la Gare

6.9132

Timbre de la Gare

VILLENEUVE SUR LOT RD

RELEVÉ

DÉTAILLÉ des TITRES ANNEXÉS au TRANSFERT COMPTABLE N° 399

du *No aout 1942* destiné à *les Débits Commerciaux*
8^e reçus. L^e juillet 1942 au 1^{er} juillet 1942
Mois de 1^{er} aout à 31^d aout 1942

Nature du Compte ⁽¹⁾:

Ach.

1-39 — MICHELS FILS — C^o Ac¹ 6848 i.

C. C. 835

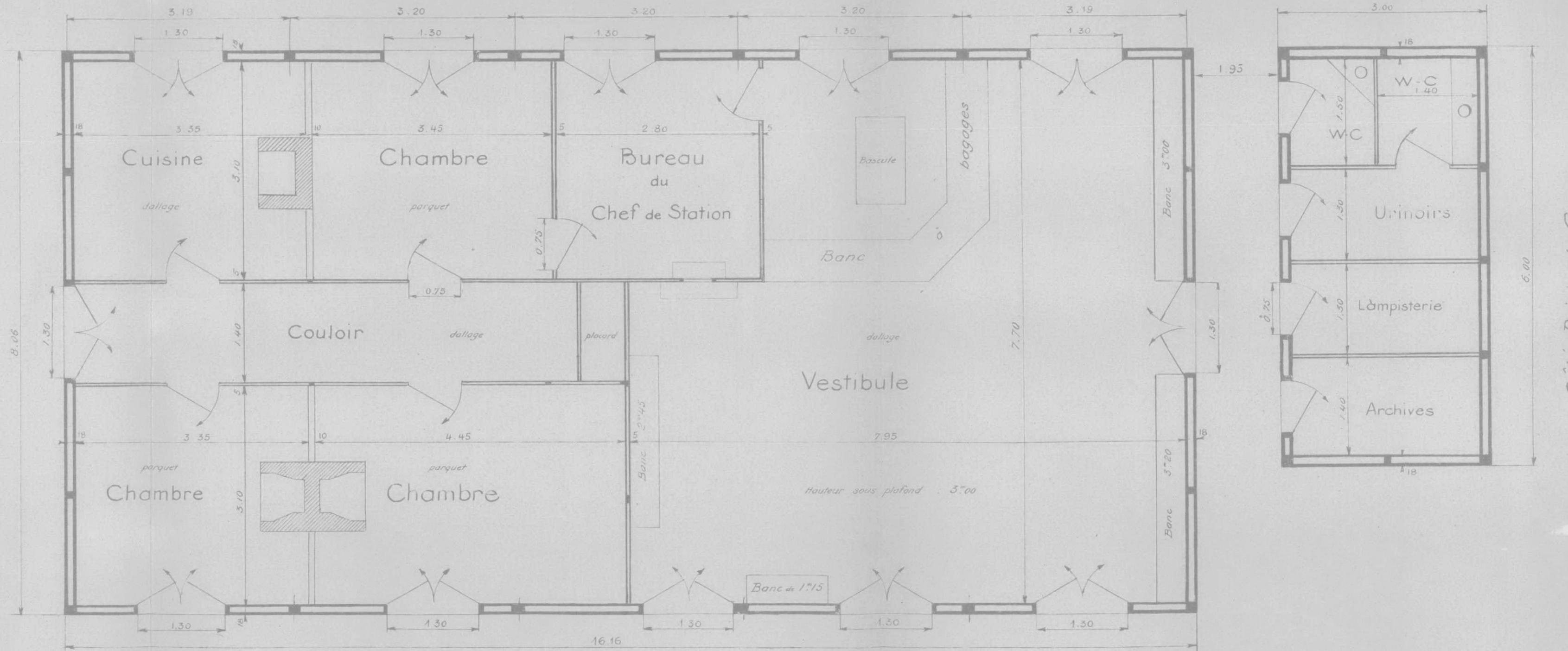
EXPÉDITIONS		GARE EXPÉDITRICE	NATURE DES TITRES	MONTANT
DATE	NUMÉRO			
1/8	9983	VILLENEUVE	Bonni M 29	136 20
2/8	9213	LE PONT D'ARMENTIÈRE	L. M 150	1433 30
9/8	9226	CREUTZIGEN	M 139	2319 60
11/8	1714	VARENNE ST ALBAN	A 180	531 20
17/8	6135	AGEN	A P18	191 20
17/8	9411	MAURUSSE	A 230	784 260
17/8	61410	CAEN VAI	A P63	87 20
17/8	19493	BERLON H.	A P66	33
17/8	3627	D.	A 6P5	103 60
18/8	31060	MANILLEROL	A 6P3	30
18/8	44418	VILLENAVE F.	?	1433 39
TOTAL				1239 60

Le Chef de Gare,

(1) Indiquer la nature du compte : Guerre, Finances, Marine, Colonies, Surtaxes remboursées, etc... et employer un relevé distinct pour chaque nature de compte.

LAN

Te' Voies



Journal pour des Voyageurs

Ligne de Bordeaux à Saint-Louis à Pointe de Grave.

STATION de POINTE de GRAVE

Plan du B.V.

belle :

Date : 13 Août 1945

16

EXTRAIT du PROCES-VERBAL
DE CONFERENCE MIXTE AU 1er DÉGRE

du 27 avril 1897.

AVIS DES MEMBRES CONFÉRENTS

Les membres conférents ont alors formulé leurs avis comme suit :

AVIS DU CHEF DU GENIE

Le prolongement projeté de la ligne du Médoc est en entier compris dans la zone frontière, traverse les 2^e & 3^e zones de servitude du fort du Verdon et cotoie le terrain des dunes sur lesquelles la construction de deux batteries annexes est prévue et arrêtée en principe.

Cette voie n'ajoutera aucune facilité nouvelle d'invasion tant que la défense occupera la pointe de Grave et que les moyens du débarcadère actuel ne seront pas augmentés; elle facilitera d'autre part les relations entre les deux rives de la Gironde vers l'embouchure et à ce point de vue peut être utile au 2^e secteur côtier.

L'avant projet présenté par la Compagnie du Médoc satisfait strictement aux deux premières conditions imposées par le Ministre de la Guerre (Dépêche du 11 Mars 1897 - 4^e Direction - n°5126) mais comporte un développement de voies de garage exagéré, resserre l'emplacement réservé pour la construction des batteries annexes et oblige le délardement de la base des dunes sur lesquelles elles seront établies et probablement l'exécution de quelques tranchées dans l'étendue des zones de servitudes du fort du Verdon.

Le quai de 20 mètres réservé au Service Militaire tel qu'il est projeté ne peut être utilisé qu'avec l'emploi concomitant du tramway du service Maritime dont l'assiette peut varier suivant les besoins et ne peut être garantie invariable. Il convient d'établir ce quai vers la forge du fort du Verdon à l'extrémité d'un garage spécial de 100 mètres environ de développement.

Le chemin d'accès aux batteries annexes peut être admis tel qu'il est projeté ainsi que le passage à niveau figuré à son origine Sud-Est; en raison du point de passage obligé créé par le prolongement de la voie ferrée du Médoc, il paraît équitable d'imposer à la Compagnie la construction de ce chemin de passage à niveau à la traversée du garde feu le plus voisin de la Pointe-de-Grave.

En résumé, le Chef du Génie estime que le Ministre de la Guerre peut admettre la reconnaissance d'utilité publique du prolongement demandé sous réserves que la Compagnie concessionnaire : *sur toute l'étendue du terrain réservé au Service Militaire. Se terminus*

1^o) soumettra à son approbation le projet définitif de la voie prolongée du terrain réservé au Service Militaire; le terminus de la voie prolongée ne comportant pas plus de trois voies distinctes, non compris le garage conduisant au quai Militaire, de 20 mètres de développement.

L'assiette de la voie et des bâtiments de la station terminus satisfera aux conditions indiquées par le Ministre de la Guerre (Dépêche du 11 Mars 1897 - 4^e Direction - N°5126).

Ces bâtiments seront à simple rez-de-chaussée et organisés de façon à pouvoir être démontés ou détruits rapidement.

2^o) souscrira une soumission de ne réclamer aucune indemnité pour destructions à ses installations ordonnées ou non et résultant de l'état de guerre.

3°) s'engager à construire :

un garage spécial de 100 mètres environ conduisant à un quai de 20 mètres à organiser vers l'entrée du fort du Verdon sans créer de couverts aux vues de la gorge de cet ouvrage;

un chemin ferre de 6 mètres de largeur du passage à niveau au garde-feu voisin de la Pointe-de-Grave.

4°) prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter l'incendie des surfaces de terrains boisés traversées par la voie sur le terrain militaire. Les arbres abattus sur l'emprise resteront la propriété de l'Etat.

5°) Prendra à sa charge les indemnités qui pourront être accordées par le Ministre de la Guerre aux fermiers pour évictions.

6°) Prendra dans tous les cas à sa charge la construction du chemin de 6 mètres prévu au § 3 ci-dessus, ainsi que la dépense d'établissement du garage et du quai militaire de 20 mètres si la jouissance des terrains nécessaires à l'assiette du prolongement demandé est donnée à titre gratuit.

AVIS De l'INGENIEUR DU SERVICE MARITIME :

.....

Pointe de Grave
Reconstruction

Bordeaux, le 3/4/45

Mme du 13^e
N° 7245

Le Chef du 9^e Arrondissement
Monsieur le Chef du 3^e Arrondissement
de l'Exploitation, à BORDEAUX

Suite à votre communication
du 24 Mars 1945, N° 41722 G.00 concernant la
copie de documents intéressant l'établissement
de la station de pointe-de-Grave.

Je vous adresse, ci-joint, la
copie de la délibération ministérielle du 15
février 1900.

Je ne possède pas la Dépêche
ministérielle du 11 Mars 1897, mais simplement
un procès-verbal dans lequel elle est visée.
Je vous adresse un extrait de ce PV concernant
l'avis du Chef du Génie dans lequel il est
question de cette dépêche.

Le Chef du 9^e Arrondissement

Signé: Fournol

MINUTE

me

My
3/5

REGION DU SUD-OUEST
Exploitation
Division des Etudes
3ème Section A

41722 G.00

26/3/

A 10 Et En Ses
P G Cohen Et Cie

Pointe de Grave
Reconstruction
VR: 41721 G.08
du 12 mars 1945

Paris, le

22 MAR 1945

B2

SOIETE
DES CHAMPS

26 MARS 1945

Monsieur l'Inspecteur Principal
Arrondissement de l'Exploitation
à BORDEAUX

Pour nous permettre de prendre une décision au sujet de cette affaire, vous voudrez bien me faire parvenir une copie de la délibération ministérielle du 15 février 1900 ainsi qu'un texte de la dépêche du 11 mars 1897 du Ministère de la Guerre que le service local VB signale dans sa lettre Etudes B2 jointe à votre communication 3692 rappelée en marge.

P. LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES,
LE CHEF DE LA 3ème SECTION, A

41722 G.00
quart arrond de la roca
à B2
vous seraient très obligé de leur voir
m'acheter une copie des deux documents
dont il s'agit
Bordeaux, le 24/3/1945
Principal
M. Murray.

S.N.C.F.

Bordeaux le 10 MARS 1945

Région du SUD-OUEST

3^e Arrondissement
de l'Exploitation

Pointe-de-Grave

Reconstruction du B.V.

Etudes B2
N° 3692LE CHEF DU 9^e ARRONDISSEMENT V.B.

à

Monsieur le Chef du Service V.B.

(Division des Etudes)

P A R I S

Suite à votre communication du 26/2/45 concernant la reconstruction du B.V. de Pointe-de-Grave.

Je me permets d'attirer votre attention sur certaines particularités qui s'attachent à la construction du nouveau bâtiment à reconstruire.

Le B.V. de ^{Pointe de} Grave se trouve dans la zone de tir du fort du Verdon.

A l'origine, le prolongement de la ligne du Verdon jusqu'à Pointe de Grave, qui appartenait à la Cie des Chemins de fer du Médoc, a fait l'objet d'une délibération ministérielle en date du 15 Février 1900 qui mentionne que la ligne a été établie sur le terrain militaire et que les bâtiments ont été construits en bois et à simple rez-de-chaussée.

Une dépêche, en date du 11 Mars 1897, du Ministère de la Guerre spécifiait, en outre, que les bâtiments à construire devaient être organisés de façon à pouvoir être démontés ou détruits rapidement.

Il conviendrait, dans ces conditions, que le dessin N° vb 14013^{CI}, établi par le Service Central des Installations Fixes pour la reconstruction de ce bâtiment, tienne compte de ces particularités.

Le chef du 9^e Arrondissement

Signé: FOURNOL

Eisenbahnbetriebsdirektion

Bordeaux

4297-28/4. 14th

Nr	<i>4297-28/4. 14th</i>	
Tag	—	Zeit
date	—	heure

AUFRAG / AVIS

Die délégation technique Bordeaux, wird beauftragt,
folgenden Wehrmacht Transport durchzuführen :

La délégation technique de Bordeaux, est chargée
d'assurer le Transport Militaire ci-après :

Fahrnummer

Nº d'identification

Zahl und Art der Wagen

Nombre et catégorie des wagons

Einlade - bahnhof
von Uebergangs -

de gare de chargement
transit

Auslade - bahnhof
nach Uebergangs -

à gare de débarquement
transit

Leitungsweg über

Acheminement par

Abfahrbereit
prêt à partir

am _____
date _____

Zeit _____
heure _____

Ankunft auf dem Uebergangsbahnhof

am _____

Zeit _____

Arrivée à la gare de transit

date _____

heure _____

Wagen stehen beladen auf dem Abgangsbahnhof

Les wagons seront prêts à la gare de départ

Französische

wagen müssen am

bis

Uhr zur Verladung bereitgestellt werden

Deutsche

Les wagons vides français _____ pour le chargement sont à fournir en temps voulu.
allemands _____

Der Fahrplan ist auf der rechten Seite in 4-facher Ausfertigung zu bearbeiten. Die Gelbe Urschrift erhält Büro I. Die rote Durchschrift erhält die Dö

L'horaire est à porter sur le feuillet de droite et sera reproduit en 4 exemplaires. L'original et les copies

33/14
7

PARIS, le 26 FEV 1945

S.N.C.F.

REGION DU SUD OUEST

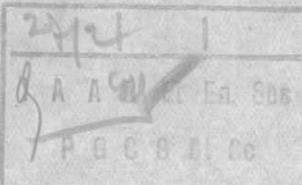
VOIE ET BATIMENTS

Division des Etudes

4e section EG

Pointe de Grave

BV



1264

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS DU SERVICE DE LA VOIE
ET DES BATIMENTS

à Monsieur le CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION

244

REGION SUD-OUEST

9e arrondissement V. F

La construction en bois constituant le
BV de la gare de Pointe de Grave a été démolie
et enlevée par les autorités allemandes.

Nous envisageons de construire, quand les
circonstances le permettront, un nouveau bâti-
ment des voyageurs au même emplacement que
celui détruit, suivant les dispositions du
dessin vb I40I3 Cl du Service Central des Ins-
tallations Fixes et de la Construction.

Je vous serais obligé de vouloir bien
me faire connaître votre accord ou vos obser-
vations à ce sujet.

LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

Signé : ABELOUS

Copie transmise à monsieur le Chef
du 9e arrondissement VB
à Bordeaux

pour information.

Mme. mme. LE CHEF DE LA DIVISION DES ÉTUDES

Tous les le 12.1.45
dans le sens de la

de l'Est du Vendôme

et que dans ce sens
il faut faire faire un planches

a l'avenir

g

12/13

S.N.C.F.

REGION DU SUD-OUEST
Voie et Batiments
9ème Arrondissement

POINTE-de-GRAVE

Bordeaux, le 3 février 1945.

Documentation sur les
déssections.

le Chef du 9ème Arrondissement

ETUDES B.2
n°3651

à Monsieur le Chef de la Division des
Etudes

P.J. 1 plan

à P A R I S

Suite à votre communication du 27 Janvier 1945, concernant le dessin du B.V. de Pointe -de- Grave.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un exemplaire du plan d'ensemble de ce bâtiment. Je ne possède aucun dessin de détail de cette construction.

Ce bâtiment était une construction en bois, à double paroi comportant le logement de la gérante de halte et les services de la halte; une annexe, également en bois, comprenait les W.C., urinoirs, lampisterie et archives.

Au sujet de la reconstruction éventuelle de ce B.V., je me permets de vous indiquer qu'en 1938 à la suite d'une demande du Service de l'exploitation le déplacement du B.V. avait été envisagé et avait fait l'objet d'une étude que je vous ai transmise le 18 mars 1938. Ce projet a été par la suite ajourné (votre communication du 27 Septembre 1938).

D'un autre côté, je rappelle que par lettre Etudes B.2 n° 3513 du 16 Août 1944, je vous ai adressé le détail estimatif indiquant le montant des dépenses à engager, au cours actuel, pour la reconstruction de ce bâtiment.

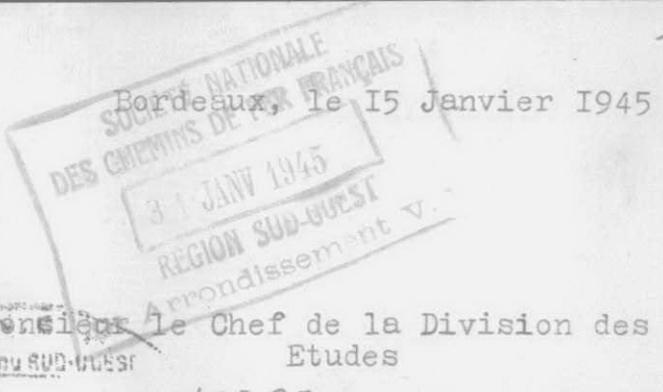
*[Redaction]
[Signature]
Signé : [Signature]
[Signature]
Signé : GRÈS*

RENDEZ-VOUS

S.N.C.F.
Région du Sud-Ouest

VOIE ET BATIMENTS
9^e Arrondissement

Etudes V1
N° 5438



S'annoncera le Chef de la Division des
Etudes

18 JANV 1945 18788

VOIE ET BATIMENTS
DIVISION DES BV'S

DOCUMENTATION SUR LES DESTRUCTIONS

Arch. N° 1568
du 19-1-45

Par lettre I040 Eg du 9-1-45 vous voulez bien me demander de donner un tour de faveur aux fichiers de destruction concernant les BV de Pointe-de-Grave, Labenne et Laluque.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le BV de Pointe-de-Grave n'a pas été détruit par fait de guerre mais démolie et enlevé par les Autorités allemandes.

Je vous ai rendu compte en détail de cette démolition par ma lettre Etudes B2 n° 3513 du 16 Août 1944.

Je ne pense donc pas devoir vous adresser un fichier de destruction pour ce bâtiment.

Ce bâtiment avait subi des dommages le 31 Mai 1942 lors de la destruction par les Allemands du Monument commémoratif de la Coopération américaine.

6/1-45
18/1-45
atty
4^e Section
- J

SECTION DU 9^e ARRONDISSEMENT

Shaw

Transmis effectif au 9^e arrt,

31/1
1945
En Sce
D.G.C.S.Bt.CC

Seuilly m'adresser un plan d'ensemble et quelques détails permettant de déterminer le type de bâtiment reconstruire en remplacement des bâtiments enlevés.

27/1/45

de Shaw 27/1

13/II

S.N.C.F.
Région du Sud-Ouest

VOIE & BATIMENTS
9^e Arrondissement

Pointe de Grave.

enlèvement par les
autorités allemandes
du bâtiment en bois
de la gare.

ETUDES B2
N° 3513

BORDEAUX, le 16 Août 1944

Le Chef du 9^e Arrondissement

à

Monsieur le Chef de la Division des Etudes
à PARIS.

Suite à votre transmission du 4 Août 1944 de la lettre Veg 2
60.000 - 4C du 21 Juillet 1944 de M. le Directeur.
B55

2 p.j
J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements
qui m'ont été fournis par mon service local relatifs aux circonstances dans lesquelles les autorités allemandes ont démolir et enlever le B.V. de la gare de Pointe-de-Grave.

Le 21 mars 1944, j'ai été avisé par mon service local que une unité de la marine allemande avait procédé pendant les journées des 20 et 21 mars 1944 à la démolition du bâtiment des voyageurs. Le Chef de district de Lesparre fit aussitôt une démarche auprès de la commandanture du Verdon où il fut répondu que c'était par ordre du Général Mayer, Commandant la place de Soulac que ce bâtiment avait été rasé.

Ce bâtiment a été complètement démolie et tous les matériaux qui le constituaient ont été enlevés par camion par les Autorités d'occupation.

Pour reconstruire ce bâtiment tel qu'il était à son emplacement actuel, en se servant des fondations et de la maçonnerie existante, le montant des dépenses à engager au cours actuel, serait suivant détail estimatif ci-joint de 315.000 francs.

Par ailleurs, je vous adresse également la liste des matériaux contingents qui ont été enlevés.

lhj

MINUTE

S.N.C.F.
Région du S.O.
Exploitation
3^e Arrondissement

X T 50

Monsieur,

Bordeaux, le 3 Août 1944

Restrictions du trafic

Suite à ma lettre XI 50 du 1er août courant, veuillez appliquer dès réception et jusqu'à nouvel avis les dispositions suivantes :

- 1^o- Suspendre l'acceptation de Saintes-local; seuls peuvent être acceptés P.V. à destination de Saintes-local; les voyageurs avec bagages.
- 2^o- Suspendre l'acceptation de tout trafic voyageurs G.V. et P.V. pour au-delà de Pauillac.
- 3^o- Suspendre l'acceptation de tout trafic voyageurs bagages G.V. et P.V. pour les gares de Agen exclu à Penne inclus et pour les gares de Tonneins exclu à Penne.
- 4^o- Suspendre l'acceptation de tout trafic G.V. et P.V. pour au-delà de Montauban vers Cahors; les voyageurs et bagages peuvent être acceptés avec transbordement.

DISTRIBUTION
Toutes Gares - Stations et Hôtes
Tous fonctionnaires
Tous agents
Centre Transport de Section
Arrondissements exploitation Services
Chemins de fer fonctionnaires de la Gironde
Division du mouvement, 40, 70, 80 sections Paris
Division Commerciale 30 section
Division du mouvement - Toulouse,
V.E.L.

~~1. L'inspecteur de l'exploitation fait partie
du chef d'arrondissement de l'exploitation~~

5^o- Suspender l'acceptation de tout trafic voyageur au-delà de Bedarieux vers Tournemire.

P. L'inspecteur de l'exploitation fait partie
du chef d'arrondissement de l'exploitation

L'inspecteur l'agent adjoint.

13/10

S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest

VILLE & BATIMENTS

9^e Arrondissement

- 9^e Arrondissement

Pointe de Grave -

Liste des matériaux

à restituer par les autorités d'occupation.

Ciment	10 tonnes
Bois	42 mètres cubes
Zinc	200 kilos.
Plâtre	2 tonnes.
Briques de 0,03 d'épaisseur	8500 -
Fer	3 tonnes
Tuiles mécaniques	2600
Faiences	50
Barreaux pour carrelage	9000
Peinture	110 kilogs.

BORDEAUX, le 16 Août 1944

LH

MINUTE

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS.

SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

Ligne de Bordeaux St-Louis
à Pointe-de-Grave.

Gare de Pointe-de-Grave?

Reconstruction du L.V. à son emplacement actuel
sur la maçonnerie existante.

D E T A I L E S T I M A T I F.

Bressé par le chef du 9^e Arrondissement
Bordeaux, le 17 Août 1904

49

MINUTE

D E T A I L .

	N° de la série des prix	Quantité tités	Prix de l'unité	Sommes Partie- lles	Totales
TRAVAUX À EXÉCUTER					
Fourniture et pose de charpente en bois de sapin : fermés, chevrons, poteaux, traverses, cloisonnements en bois, solivage des planches, solivettes &c...					
Le mètre cube.	42.-	4.000,-	168.000,		
Fourniture et pose de parquets pour bureaux et chambres le m ²	37.-	175,-	6.475,-		
Carrelage en carreaux de ciment p. sols d'attente, cuisine et couloir le m ²	90.-	200,-	16.000,-		
Fourniture et mise en place de 2 cheminées, jambage, monteaux et futs sur couverture	2.-	2.500,-	5.000,-		
Fourniture et pose de 12 portes vitrées volets et ferments	12.-	900,-	10.800,-		
Mlinthes	80.-	10,-	800,-		
Fourniture et mise en place des couvertures en tuiles mécaniques m ²	159.-	100,-	15.900,-		
Faïtières	17.-	135,-	2.295,-		
Anguierie pour châneaux, rives main-conrente m ²	25.-	275,-	6.875,-		
Tuyaux de descente zinc 80 m/m	12.-	75,-	900,-		
Canards, naissances, et dauphin en fonte estimé			1.300,-		
Plafond en plâtre à 3 couches le m ²	127.-	100,-	12.700,-		
Cloisons en briques de 25 m/m avec conduits en plâtre le m ²	244.	70,-	17.080,-		
Peinture à 3 couches sur bois le m ²	400m ²	30,-	12.000,-		
Peinture à 4 couches sur plâtre le m ²	250.	40,-	10.000,-		
Somme à verser 10% (env ron)					288.625
					26.375,-
TOTAL..					15.000,-

787- 3

paris, le 21 juillet 1944

2168744

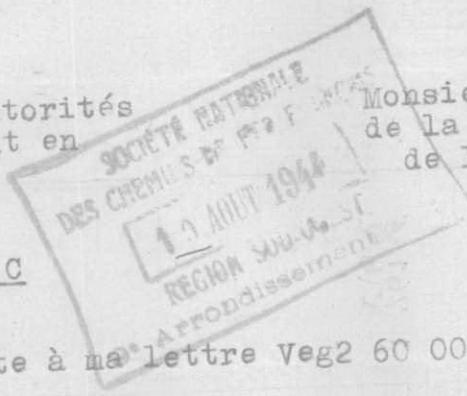
SERVICE CENTRAL DES
INSTALLATIONS FIXES

REGION DU SUD-OUEST

pointe de Grave

Enlèvement par les autorités allemandes du bâtiment en bois de la Gare

Veg 2 60 000 - 4 C
853



Suite à ma^e lettre Veg2 60 000 - 4/832 du 20 mai 1944.

Je vous adresse ci-joint copie de la lettre de la H V D du 13 Juillet 1944 faisant connaître le refus opposé par la Wehrmacht à notre demande tendant au remboursement de la valeur des installations supprimées à Pointe de Grave et à la restitution des matériaux contingents équivalents.

Pour me permettre d'en référer, le cas échéant, à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications, si l'importance de l'affaire justifie cette démarche, je vous demande de me faire parvenir le plus rapidement possible les renseignements indispensables relatifs aux circonstances exactes dans lesquelles les autorités allemandes ont démolí et enlevé le B V de cette gare et de me préciser le préjudice subi par la S.N.C.F. de ce fait.

P. LE DIRECTEUR
LE CHEF ADJOINT DU SERVICE,
Signé :

Annexe : I copie de la lettre E 41 T6 Hg de la HVD en date du 13/7/44

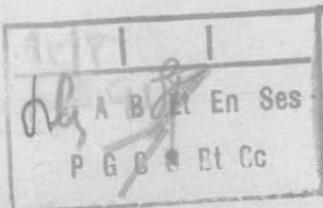
Copie transmise à Monsieur le Chef du 9^e Arrondissement V.B.
à BORDEAUX-Sud, en le priant de me fournir les renseignements demandés
dans la présente lettre au sujet des circonstances exactes dans lesquelles
le bâtiment de la gare de Pointe de Grave a été démolie et du préjudice
subi de ce fait par la S.N.C.F.

Il semble à priori que ce préjudice doit être de minime importance et ne justifierait pas la démarche que se propose de faire, le cas échéant le Service Central des Installations Fixes auprès de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications.

Paris, le

LE CHEF DE LA DIVISION DES ÉTUDES,

D'istambul



33/6
S.N.C.F.

150644

SERVICE CENTRAL DES
INSTALLATIONS FIXES

20 mai 1944

Région du Sud-Ouest
Pointe de Grave

B2

Enlèvement par les
autorités allemandes
du bâtiment en bois
de la gare

Veg2 60.000-4/832

Monsieur le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments
de la Région du Sud-Ouest,

Suite à ma transmission du 26 avril 1944 de la
lettre D I49-I02/I5 du 22 avril à la HVD.

La HVD a fait connaître qu'elle a demandé à la
Wehrmacht de restituer à la SNCF les matériaux enlevés ou de
mettre à sa disposition les bons-matières nécessaires en
l'indemnisant de la valeur des matériaux.

Cette réponse n'étant pas conforme à notre demande
qui tendait au remboursement de la valeur des installations
supprimées aux prix actuels et non pas seulement à celui de
la valeur des matériaux, j'ai fait faire une démarche auprès
de la HVD qui va en conséquence effectuer auprès de l'autorité
militaire la mise au point nécessaire pour que nous obtenions
satisfaction.

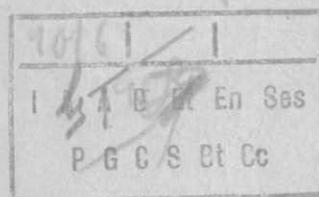
Je vous tiendrai au courant pour que vous puissiez
poursuivre le règlement de cette affaire.

P. LE DIRECTEUR
LE CHEF ADJOINT DU SERVICE

.....

Copie transmise à Monsieur le Chef du
9^e arrondissement VB
à Bordeaux-Sud

à titre de renseignement, comme suite à ma communication N°
3089 du 8 avril 1944.



PARIS, le

- 5 JUIN 1944

/ LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES

R. P. B. R.

Pointe-de-Grave

Démolition du
Bâtiment des Voyageurs

Stades B² n°
1913 du 25/5/44

2 traductions
urgentes
le 17/5/44

Bordeaux, le 17 Mai 1944

J

U. A. B

JF

Suite à votre lettre R.G.B. n° 4873/44 du
11/5/44 concernant la démolition du bâtiment
des Voyageurs de Pointe-de-Grave.

Les bons matériaux nécessaires pour la restitution
des matériaux enlevés sont les suivants:

Ciment	10 tonnes
Bois	42 mètres cubes
Zinc	200 Kilogrs.
Plâtre	2 tonnes
Briques de 0,03 d'épaisseur	8500
Fer	3 tonnes
tuiles mécaniques	2600
Taillères	50
Canaux pour canalisations	9000
Peinture	110 kilogrs.

Ces renseignements ont été donnés verbalement
à M. l'Inspecteur Optz le 11 mai.

En ce jour du 17 mai 1944
L'Ami

J

MINUTE

Ami

S.N.C.F.
SÜD-WEST-REGION
9. ARRONDISSEMENT
VOIE ET BATIMENTS
BORDEAUX.

BORDEAUX, den 20. Mai 1944.-

- 62 -

ETUDES B2Nr.: 6098
1913

An den

Vorstand des U. A. B.

BORDEAUX.-

BETH. : Abbruch des Empfangsgebäudes POINTE-DE-GRAVE.-

BEZUG : Ihr Schreiben A 8 Tgb. Nr. 4873/44 vom 11/ Mai 44.

Die zwecks Rückgabe der entnommenen Stoffe notwendigen Kon-
tingentscheine sind folgende :

Zement	10 Tonnen,
Holz	42 Kubikmeter,
Zink	200 Kg.,
Gips	2 Tonnen,
Ziegelsteine 0.03 dick	8 500 Stück,
Eisen	3 Tonnen,
Ziegel (mech.)	2 600 Stück,
Firnziegel	50 Stück,
Platten zu Plattenbelag	9 000 Stück,
Farbe	110 Kg.-

Diese Angaben wurden Herrn OPITZ am 11. Mai mündlich mitge-
teilt.-

DER AMTSVORSTAND DES 9. BAUBEZIRKS ,

UAB
Bordeaux
- 48 -

Bordeaux, le 11. 5. 1944.

B2

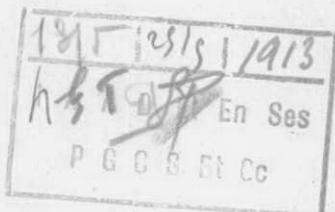
Tgb. N° 4873 /44

9^e Arrondissement. Voie et Bâtiments
Bordeaux.

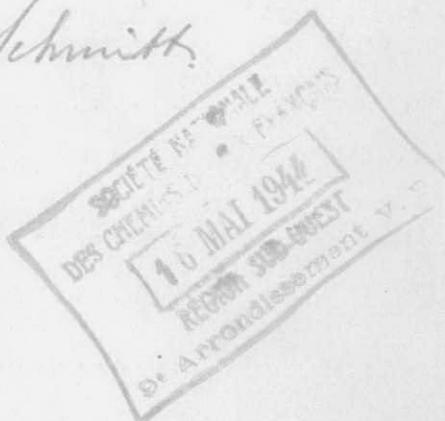
Objet: Démolition du bâtiment de la gare de Pointe-de-Grave.

Suite à ma lettre - 48. Tgb N° 4817 /44 du 5. 5. 44
et à votre réponse étude B2 N° 5023 du 9. 5. 44.

Alors que, le cas échéant, les matériaux du bâtiment démolî puissent vous être restitués, je vous prie de me faire savoir combien de bon-matières seront nécessaire pour les matériaux qui ont été enlevés. Il suffira de me renseigner verbalement.



signé: Schmitt.



EISENBAHN-ÜBERWACHUNGSAKT

Für BETRIEBS u. BAUDIENST
BORDEAUX

—
DER VORSTAND
— A 8 —

BORDEAUX, den 11.5.44

54 bis, Rue Amédée-St-Germain

Tgb. Nr:.....
4873/44.....

An

das 9. Arr. - Voit et Batiment

B o r d e a u x

Betr.: Abbruch des Empfangs - Geb. Pointe de Grave.

Bezug: Mein Schreiben - A 8 - Tgb. Nr. 4817/44 vom 9.5.44
Jhre Antwort - Etides B 2/Nr. 5023- v. 9.5.44

Damit Ihnen notfalls für das abgebrochene Gebäude die Baustoffe
erstattet werden können, wollen Sie mir umgehend mitteilen, wieviel
Kontingente für die bereits abgefahrenen Stoffe benötigt werden.
Mündliche Angabe genügt.

J.H.

Renseignements fournis aux Mémants
Pointe de Grave

Reconstruction du bâtiment des Voyageurs démolis

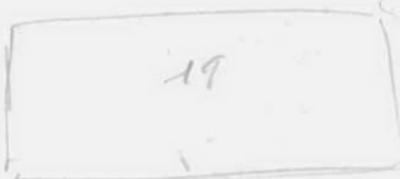
Matiériaux nécessaires

biment	—	10 tonnes
Bois	—	42 m^3 San leudrey
Zinc	—	200 Kilogrs
Plâtre	—	2 tonnes
Brigue de 0,03 d'ep ^r	—	8500
fer	—	3 tonnes
Zuiles miamiques	—	2600 - " locotile
Faïences	—	50 " "
Peinture	—	110 Kilogr
Carreaux pour carrelage	-	9000

le 11 Mai 1944

Erlaer. B2 / Kr 5023
D. 9.5.44

25.



42 m³ ke bois.
205 ke per
25 cubic



Pointe de Grave

Démolition du
Bâtiment des
Voyageurs

Notices B²
n° 5023

2 traductions
S.V.P. P.D.P.

Bordeaux, le 9 Mai 1944

8

V.A.B. de Bordeaux,

Réponse à votre lettre A 8 n° 4847/44 du
5 Mai 1944 concernant la démolition du
bâtiment des Voyageurs de Pointe-de-Grave -

Ce bâtiment d'une longueur
sur 8.^m05 de largeur comportait une assise
en bois, avec pans de bois, sous-bassement en dur,
couverture en tuile, cloisonnements intérieurs
en bois et en briques, carrelage en carreaux de ciment,
plafonds en plâtre. -

Pour reconstruire ce bâtiment, à son
emplacement actuel, en se servant des fondations
et de la maçonnerie existante, le montant des
dépenses à engager, au cours actuel, serait de
315 000 francs -

Ce bâtiment a été
complètement
démoli et tous les
matériaux qu'il
constituait ont
été enlevés par
camion par les
autorités d'occupation

S.N.C.F.
Süd-West-Region
9. Arrondissement
VOIE ET BATIMENTS
BORDEAUX.

BORDEAUX, den 9. Mai 1944.-

ETUDES B2/Nr. 5023

An den

Vorstand des U. A. B.

BORDEAUX.-

BETR. : Abbruch des Empfangsgebäudes in POINTE-DE-GRAVE.-

BEZUG : Ihr Schreiben A 8 Nr. 4847/44 vom 5. Mai 1944.-

Dieses Gebäude von 16m15 Länge und 8m05 Breite besteht aus einem Holzgerippe mit hölzernen Seitenwänden, Grundmauern aus Stein, Ziegelbedachung, Innenwände aus Holz und Ziegelsteinen, Fußboden aus Zementplatten und Gipsdecke.-

Dieses Gebäude wurde vollständig abgebrochen und wurden die Stoffe mittels Lastkraftwagen durch die deutschen Behörden abgefahrene.-

Um dieses Gebäude an derselben Stelle wieder aufzubauen, wobei die bestehenden Fundamente und das Mauerwerk verwendet werden, würden sich die Kosten zum derzeitigen Kurs auf Fr.: 215.000.-- belaufen.-

DER VORSTAND DES 9. BAUBEZIRKS ,

1 6
} 9

U. A. B. BORDEAUX.

Bordeaux, le 5 mai 1944.-

A 8 N° 4847/44.

Au 9^e Arrond. V. B. BORDX.-

Objet : Démolition du Bâtiment des voyageurs de Pointe-de-Grave.-

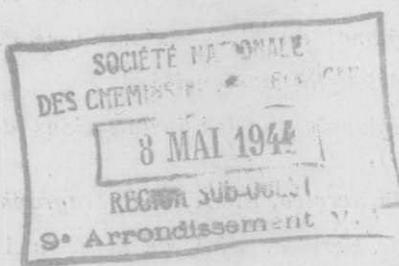
Suite à votre lettre Etudes B2/N° 4836 du 21 mars 1944.-

Je vous prie de me faire connaître dans votre propre intérêt et de faire constater combien et quelles matières ont déjà été expédiées en m'indiquant les dépenses.-

Etant donné que cette affaire doit être soumise à l'EBD au 10 mai 1944, je vous prie de me fournir les renseignements au 9 mai 1944 au plus tard, et ceci le cas échéant verbalement.-

signé: SCHMITT.-

8/5/44.-



EISENBAHN-ÜBERWACHUNGSAKT

Für BETRIEBS u. BAUDIENST
BORDEAUX

—
DER VORSTAND

- A 8 -

BORDEAUX, den 5.5.1944

54 bis, Rue Amédée-St-Germain

Tagebuch-Nummer: 48.47/44.

An das
9. Arrondissement - Voie et Batiment -

B o r d e a u x

Betreff: Abbruch des Empfangsgebäudes Pointe de Grave.

Bezug : Ihr Schreiben - Etudes B 2/Nr 4836 - vom 21.3.44.

Ich bitte in Ihrem eigenen Interesse, umgehend feststellen zu lassen und mir mitzuteilen, wieviel und welche Stoffe bereits abgefahren wurden, sowie Angabe der Kosten.

Da ich die Meldung der EBD bereits bis 10.5.44 vorlegen muss, bitte ich mir die Angaben bis spätestens zum 9.5.44, notfalls mündlich, zu übermitteln.

Jill

lv

3/6384

Bordeaux, le 3 mai 1944

S.N.C.F.
REGION DU SUD-OUEST

Voie et Bâtiments

9ème Arrondissement Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

Pointe de Grave

à PARIS

Enlèvement du bâtiment
en bois de la gare (B.V)
par la Wehrmacht

Etudes B.2.

N° 3377

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une lettre de la mairie du Verdon adressée au Chef de district de Lesparre qui a trait à la démolition du bâtiment de la halte de Pointe-de-Grave.

Il s'agit, en fait, de la régularisation d'une situation de fait car le bâtiment a été démolî le 21 mars 1944 (ma lettre du 24 mars Etudes B.2. N° 3235).

1 p.j.



MINUTE

Ami

R. O. S. A. N. 78440
QUEST
S. M. D. M. M. M. M. M.
LEOPARIS

L'espace le 28 Avril 1944

Bz

Monsieur Le Chef de Section Principal

J'ai reçu aujourd'hui la lettre ci-jointe de la mairie de Le Verdon dont l'enveloppe porte le cachet de la poste de Bordeaux.

Reussignement pris auprès de la mairie. Cette lettre se rapporte à la démolition du bâtiment de la halte de Pointe de Grave.

Il semblerait que les autorités allemandes cherchent à régulariser une situation de fait, car le bâtiment a été démolie le 21 Mars 1944. J'ai signalé ce fait le 22 Mars dernier.

Un opéra à Paris

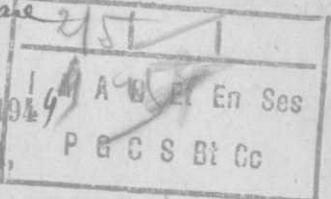
Le Chef de District,

J. Faureau

Transmis à M. le chef du G. Faureau a été renseigné et comme suite au rapport signé fourni au sujet de la démolition du bâtiment en bois servant de K.B.V. à la gare de Lormont à Grave.

Bordeaux, le 1 Mai 1944

Le Chef de Section Principal,



J. Faureau

29/6359

Département de la
GIRONDE

Arrondissement
de
BORDEAUX

St-Vivien-de-Médoc

MAIRIE du VERDON-sur-MER

(Service des Réquisitions Allemandes)

Le 26 Avril 1944

Canton
de

Monsieur le Directeur de la
S.N.C.F.
88, rue St-Lazare, 88
PARIS

sous le couvert de M. le Chef de District
à LESPARRE.

Monsieur le Directeur,

Objet : Démolitions d'immeubles/

Le Maire de LE VERDON-S/MER a l'honneur de
vous donner avis de ce qui suit:

Ordre de la Feldgommendantur 529, groupe
administratif

Pour des raisons militaires les bâtiments
suivants de la Commune du Verdon, Gironde,
sont réquisitionnés:

1 bâtiment de gare très vétuste ne servant pas
depuis de nombreuses années.

Ce bâtiment sera démolie.

Veuillez agréer, M. le Directeur l'expres-
sion de ma considération distinguée.

Le Maire,
Signé:.....

33/29

7

S.N.C.F.

REGION DU SUD OUEST

VOIE ET BATIMENTS

Division des Etudes

Subdivision EG

13^e section

Pointe de Grave

Enlèvement du bâtiment
en bois de la gare par
les autorités allemandes



Monsieur le Directeur du Service Central
des Installations Fixes,

89

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les autorités allemandes ont procédé à la dépose et à l'enlèvement, les 20 et 21 mars dernier, du bâtiment en bois utilisé comme bâtiment des voyageurs dans la gare de Pointe de Grave.

Le Chef de district intéressé ayant fait une démarche auprès de la Kommandantur du Verdon il lui a été répondu que ce bâtiment avait été rasé par ordre du général MAYER, commandant la place de Souleac.

L'UAB de Bordeaux a été avisé de la démolition de ce bâtiment dont tous les matériaux ont été enlevés, par camions, par la Wehrmacht.

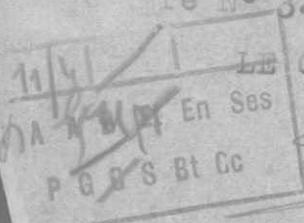
LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE
ET DES BATIMENTS

Signé: LEBOULLEUX

Copie transmise à Monsieur le Chef du
9^e arrondissement VB à Bordeaux Sud,
titre de renseignement, comme suite à sa
note N° 3235 du 24 mars 1944. 8 AVRIL 1944

PARIS, le

LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES



D. M. L.

1/29

BORDEAUX, le 24 Mars 1944.

S.N.C.F.
édition du Sud-Ouest
VOIE & BATIMENTS
9^e Arrondissement

Pointe-de-Grave

Enlèvement du bâtiment
en bois de la gare (B.V.)
par la Wehrmacht

Monsieur le Chef du Service
de la Voie & des Bâtiments

P A R I S

ETUDES B.2

N° 3235

REQUETE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER

-- :-

REQUETE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER

REQUETE

REQUETE

REQUETE

REQUETE

REQUETE

REQUETE

REQUETE

REQUETE

J'ai l'honneur de vous rendre compte que les Autorités allemandes ont procédé les 20 & 21 courant à la Dépose et enlèvement du bâtiment en bois constituant le B.V. de la gare de Pointe-de-Grave.

A une démarche faite à la Kommandantur du Verdon par le Chef de district à Lesparre, il lui a été répondu que c'était par Ordre du Général MAYER Commandant la place de Soulac que ce bâtiment avait été rasé.

Tous les matériaux constituant ce baraquement ont été enlevés par camion par les autorités d'occupation.

J'ai avisé l'U.A.B. de la démolition de ce bâtiment.

Le Chef du 9^e Arrondissement

L'ingénieur Adjoint

BS

REQUETE

REQUETE

REQUETE

REQUETE

REQUETE

REQUETE

MINUTE

S.N.C.F.

RÉGION DU SUD-OUEST

VOIE ET BATIMENTS

0^{me} ARRONDISSEMENT

2^{me} SECTION

BORDEAUX

face de l'chte
de grane

+
Enlèvement du
bâtiment en bois
de la face (B.V.)
par la Wermacht

+

Monsieur le chef d'arrondissement

J'ai l'honneur de vous rendre
compte que les autorités allemandes
ont procédé le 20 et 21 octobre à
la dépose et enlèvement du bâtiment
en bois constituant le B.V. de la
face de l'chte de grane.

A une recherche faite à la
commandanture du Védon par
le chef de district à Lescar, il
lui a été répondu que c'était par
ordre du général Mayer, commandant
de la place de Pauillac, que
ce bâtiment ayant été rasé.

Tous les matériaux constituant
ce baraquement ont été enlevés par
camion par les autorités d'occupation

Le Chef de Section Principal,

Jaffry

écrit à Paris

S.N.C.F.
Süd-West Region

BORDEAUX, den 21. März 1944

VOIE ET BATIMENTS
9. Arrondissement

Etat des B2 N° 4836

An den Vorstand des

U. A. B.

B O R D E A U X

Ich beeohre mich Ihnen mitzuteilen, dass
mich meine örtliche Dienststelle benachrich-
tigt, dass eine Einheit der deutschen Kriegs-
marine zur Zeit im Begriffe ist, das Bahnhofs-
gebäude in Pointe de Grave abzubrechen.

Der Leiter des 9. Baubezirks

L'ingénieur adjoint

MINUTE

Bordeaux, le 21 Mars 1944

9^e Armement KB.

U - A - B

à Bordeaux

Je vous informe que mon service local
me fait connaitre qu'une unité de la Marine
Allemande procède ~~actuellement~~ à la démolition du
bâtiment de la gare de Pointe de Grave

DR

monstros

200m

fini

SOCIETE NATIONALE DES CHAMPS DE FEU FRANCAIS.

SERVICES DE LA VOIE & DES DAMMAGES

Ligne de Bordeaux St-Louis

à Pointe-de-Grave.

Gare de Pointe-de-Grave.

Réconstruction du P.V. à son emplacement actuel
sur la encombre exigeante.

DEPARTEMENTALISATION

UAM Bordeaux

Bordeaux, den.....

Überwachung des Einsatzes des N-Betriebspersonals

Liste für Stammpersonal, Liste A, Liste B.

Letzige Einsatzdienststelle

Bei Aufstellung des Personalbedarfs vorgeschene Ist-Kräfte :
für U-De ot (im N-Betriebsfall):

A-Kräfte

B- "

C- "

Schreibkräfte

Lokleiter

Lokführer

Lokheizer

Werkführer

Werkf. H.u.K.

Lagermeister

Wagenmeister

Handwerker

Tl. Schlosser

Betriebsarb.

Pumpenwärter

Kraftwagenführer

Die zur Deckung der Ist-Kräfte vorgesehenen Bediensteten sind in beiliegender Namensliste rot unterstrichen. Die nicht rot unterstrichene Namen sind zusätzliche Kräfte.

----- Beilagen -----

DU-MIDI

DETAIL.

N° de la Quan-	Sommes
serie tités des prix	Prix unité Partie Totale

TRAVAUX A EXECUTER

Fourniture et pose de charpente en bois de sapin : fermés, chevrons, poteaux, traverses, cloisonnements en bois, solivage des planches, solivettes etc...

Le mètre cube.

42.- 4.000,- 168.000,-

Fourniture et pose de parquets pour bureaux et chambres le m²

37.- 175,- 6.75,-

Carrelage en carreaux de ciment p. salle d'attente, cuisine et couloir le m²

90.- 200,- 18.000,-

Fourniture et mise en place de 2 cheminées, jambage, manteaux et futs sur couverture

2.- 2.500,- 5.000,-

Fourniture et pose de 12 portes vitrées volets et ferments

12.- 900,- 10.800,-

Flinthes

80.- 10,- 800,-

Fourniture et mise en place des couvertures en tuiles mécaniques m²

1159.- 100,- 15.900,-

Faïtières

le ml 17.- 135,- 2.95,-

Zinguerie pour chêneaux, rives main-courante m²

25.- 275,- 6.875,-

Tuyaux de descente zinc 80 m/m

12.- 75,- 900,-

Coudes, naissances, et dauphin en fonte

estimé 1.800,-

Plafond en plâtre à 3 couches le m²

127.- 100,- 12.700,-

Cloisons en briques de 25 m/m avec conduits en plâtre le m²

244.- 70,- 17.080,-

Peinture à 3 couches sur bois le m²

1400m² 30,- 12.000,-

Peinture à 4 couches sur plâtre le m²

250. 40,- 10.000,-

Somme à valoir 10% (environ)

!! 26.3

TOTAL. 315.0

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS.

SERVICE DE LA VOIE ET DES ÉQUIPEMENTS

Ligne de Bordeaux St-Louis
à Pointe-de-Grave.

Gare de Pointe-de-Grave?

Reconstruction du B.V. à son emplacement actuel
sur la maçonnerie existante.

D E T A I L E S E T I M A X I F.

UAM Bordeaux

Bordeaux, den.....

Überwachung des Einsatzes des N-Betriebspersonals

Liste für Stammpersonal, Liste A, Liste B.

Letzige Einsatzdienststelle

Bei Aufstellung des Personalbedarfs vorgeschene Ist-Kräfte :
für U-Depot (im N-Betriebsfall):

A-Kräfte

B- "

C- "

Schreibkräfte

Lokleiter

Lokführer

Lokheizer

Werkführer

Werkf., H.u.K.

Lagermeister

Wagenmeister

Handwerker

El. Schlosser

Betriebsarb.

Pumpenwärter

Kraftwagenführer

Die zur Deckung der Ist-Kräfte vorgesehenen Bediensteten sind in
beiliegender Namensliste rot unterstrichen. Die nicht rot unterstrichene
Namen sind zusätzliche Kräfte.

Beilagen -----

LIGNE DE BORDEAUX /^t LOUIS A POINTE DE GRAVE

HALTE DE POINTE DE GRAVE

Agrandissement de l'une des chambres
du logement de la gérante de la halte

PLAN

Echelle : 1^m p.m.



Cour des voyageurs

145
335

S.N.C.F. (Région du SUD-OUEST)

VOIE et BATIMENTS

9^e Arrondissement - 2^e Section

BORDEAUX

M. Piquemal

Pouvez vous m'adresser un document quelconque présentant le détail des bâtiments de la gare de Pointe de Grave. -

Bordeaux, le 19. 1. 1945

Le Chef de Section Principal,

P. M. Scovell

M. L. Chef de Section Proj

- 1 - Je n'ai pas trouver qu'un tel en plan dans le dossier concernant l'agrandissement d'une chambre du logement de la gare du halle -

Je n'ai pas de plans des bâtiments de gare - aux Espagne -

27-1-45

J. Piquemal